

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 16 décembre 2025

N° 25.DFCP.421

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le SEIZE DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de DECEMBRE sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Anne Priscille BAZELAIRE en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Anne Priscille BAZELAIRE, Stéphane SAUVAGEON, Nathalie BRAMIN, Lucien GALLAND, Corinne DUPAQUIER, Jean Michel APPLANAT (à partir de 18h44), **Adjoints.**

Bernard ALAMELLE, Éric BANON, Valérie BARDISA (à partir de 18h52), Christina BÉRARD (à partir de 18h38), Nicole BLANC (à partir de 19h05), Pierre CRUMIÈRE, Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Yves GUEDJ, Agathe JOSEPH (à partir de 19h28), Nadine LEHMANN-DRIES (à partir de 18h37), Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Cédric PERRY (à partir de 19h37), Christophe SUTEAU, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Marie Christine AUDISIO à Jean François MIRETTI
Thierry DUBOIS à Henri LAFON
Maryse SOUCHAY à Jacqueline DESCAMPS

Absents :

Nadine LEHMANN-DRIES (jusqu'à 18h37)
Christina BÉRARD (jusqu'à 18h38)
Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 18h44)
Valérie BARDISA (jusqu'à 18h52)
Nicole BLANC (jusqu'à 19h05)
Agathe JOSEPH (jusqu'à 19h28)
Cédric PERRY (jusqu'à 19h37)
Michel AUTRAN
Jacques BARONE
Caroline DANDRE
Anne Marie HUASCAR
Virginie LEGRAND
Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA

Mes chers collègues,

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le conseil municipal est tenu de débattre des
--

orientations budgétaires annuelles présentées par le Maire. L'article 107-4 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé le contenu de ce rapport, en y intégrant désormais des éléments prospectifs, des évolutions concernant les ressources humaines et des informations détaillées sur la dette.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui guideront les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le conseil municipal doit être saisi de ce rapport dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.

Exposé des motifs

Au-delà de l'obligation légale de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), ce moment permet aux élus de disposer des outils nécessaires pour construire le budget de l'exercice suivant de manière éclairée. Le document introductif au DOB rassemble les éléments macro et micro-économiques indispensables :

- le contexte économique aux niveaux mondial, européen et national ;
- la situation financière des collectivités locales ;
- les principaux points du projet de loi de finances 2026 impactant les collectivités ;
- la situation financière de la commune de Pertuis et les projections pour les exercices à venir.

Ce rapport inclut également une analyse actualisée des principales tendances budgétaires de la commune :

Dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement restent globalement maîtrisées, avec une évolution moyenne contenue, inférieure à l'inflation prévisionnelle. Toutefois, la vigilance s'impose face à la progression mécanique de la masse salariale, dans un contexte d'extension des équipements et du linéaire de voirie à entretenir. La priorité est donnée à la réorganisation des services et à l'optimisation des moyens, afin de préserver la qualité du service public sans alourdir les charges fixes.

Recettes de fonctionnement : La fiscalité locale progresse modérément, portée par l'arrivée de nouveaux quartiers à l'horizon 2028 et 2032. La commune poursuit activement la recherche de recettes nouvelles, notamment via la valorisation du foncier communal et la mise en place d'une société d'économie mixte foncière. Les produits du domaine suivent l'inflation, bien que certains tarifs, comme ceux des concessions funéraires, nécessitent une actualisation. Les dotations de l'État et les reversements restent instables et peu prévisibles.

Investissement : La politique d'investissement entre dans une phase de recentrage. Les dépenses d'équipement sont appelées à se stabiliser autour de 6 à 10 millions d'euros par an, en ciblant prioritairement l'achèvement des opérations en cours, la rénovation du patrimoine communal et les projets bénéficiant d'un financement extérieur significatif. L'objectif est d'éviter toute création de charges nouvelles de fonctionnement, voire de générer des économies structurelles. Le recours à l'emprunt reste encadré pour garantir la soutenabilité de la dette, dans un contexte de tension sur les équilibres financiers.

Ce rapport, rendu public une fois voté, offre aux habitants une transparence sur la situation financière de la commune et les orientations choisies pour répondre aux enjeux actuels.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU l'article L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 11 de la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 ;

VU l'article 107-4 de la Loi du 07 août 2015

Au vu de ce qui précède et où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

► PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire au budget 2026.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

Julien DALMAS | Direction Générale
des Services



Le 19 déc. 2025

**Le Secrétaire de séance,
Anne Priscille BAZELAIRE**

Anne-Priscille BAZELAIRE | Elu DEEJ



Le 23 déc. 2025

Certifié exécutoire

Publié le **18 DECEMBRE 2025**

Conseil Municipal du
16 Décembre 2025

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Ville de Pertuis



Table des matières

I.	Le contexte économique national et international	6
	Le contexte international et européen	6
	Contexte économique mondial en 2025 et perspectives pour 2026.....	6
	Contexte économique européen en 2025 et perspectives pour 2026	9
	Le contexte économique national	11
	Prospective 2026 et au-delà des finances publiques françaises : une trajectoire sous tension.....	11
II.	Le Projet de Loi de Finances pour 2026	13
	Le projet de loi de finances pour 2026 : un cadre budgétaire national encore incertain mais déjà contraint	13
III.	Situation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	16
IV.	Situation financière de la ville et prospective.....	18
	Un contexte général de forte contrainte budgétaire	18
	La section de fonctionnement : des marges de manœuvre sous pression	18
	Des recettes de fonctionnement globalement stabilisées en 2026, toujours dominées par la fiscalité directe	18
	Une évolution contrainte des recettes de fonctionnement.....	19
	Des dépenses de fonctionnement 2026 maîtrisées, mais toujours sous tension structurelle	21
	Conclusion du fonctionnement 2026	24
	Une politique d'investissement responsable, recentrée et sobre.....	29
	Projets phares inscrits au programme 2026 :	29
	Une réduction assumée des enveloppes secondaires	29
	Un financement des investissements sans dérive de l'endettement	29

Une vision prospective : maintenir l’effort d’investissement sans compromettre l’avenir

Recettes d’investissement : un financement sous contrainte à sécuriser..... 31

Une trajectoire d’endettement soutenable sous strictes conditions 33

V. L’endettement communal au 31/11/2025 35

1. Le stock de dette propre 35

2. Le stock de dette garantie..... 37

Conclusion 41

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires de l'année sur présentation du Maire et dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce rapport, discuté en amont du vote prévu lors du Conseil de février 2026, constitue la première étape du cycle budgétaire. Il est essentiel pour la collectivité, permettant de définir les priorités en matière de politique d'investissement et de stratégie financière.

L'article 107-4 de la loi NOTRE du 7 août 2015 précise le contenu du rapport pour les communes de plus de 10 000 habitants (article L 2312-1.2 du CGCT). Ce rapport doit notamment inclure :

- Les engagements pluriannuels prévus, ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette ;
- Les prévisions d'évolution et d'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, et du temps de travail.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État dans le département, au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, et publié selon des modalités fixées par décret.

Le débat d'orientations budgétaires vise à permettre au Conseil Municipal de :

- Analyser le contexte socio-économique national et local ;
- Examiner les principales masses budgétaires et agrégats financiers de la Ville, y compris la dette ;
- Discuter des priorités budgétaires ;
- Être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

« Gouverner, c'est prévoir », affirmait Adolphe Thiers, ce natif d'une petite ville en périphérie de Pertuis. Je me retrouve pleinement dans cette maxime, tant elle résume l'essence même de la responsabilité publique. Depuis trois mandats, je m'efforce, avec constance et rigueur, d'anticiper les évolutions, de prévoir les aléas, et de préparer l'avenir de notre commune.

Dès notre premier mandat, nous avons fait le choix – courageux mais nécessaire – de redresser les finances communales. Ce préalable s'imposait pour retrouver les marges de manœuvre indispensables à la mise en œuvre du projet que les Pertuisiennes et les Pertuisiens nous avaient confié. À titre d'exemple, notre ratio de désendettement, indicateur fondamental de la santé financière d'une collectivité, est passé de 13,5 années en 2005 à 3 années seulement en 2012. De même, notre taux d'épargne brute est passé de 6 % en 2006 à 15 % en 2012. Ces résultats traduisent une gestion rigoureuse et visionnaire.

Ce travail de fond nous a permis d'engager, dans un second temps, le projet ambitieux voulu par notre Maire : moderniser et dynamiser notre ville, accompagner son développement démographique et économique, renforcer ses équipements publics.

Mais aujourd'hui, aux derniers jours de ce troisième mandat, j'observe avec une préoccupation croissante qu'il devient de plus en plus difficile d'anticiper, tant les attaques répétées de l'État contre les finances des collectivités sont nombreuses, brutales, et souvent imprévisibles. Pertuis, comme tant d'autres, en subit les conséquences directes.

Qu'il s'agisse de la baisse continue des dotations, de la suppression progressive de la fiscalité locale, de la majoration arbitraire de la pénalité SRU, de la création du dispositif DILICO – dont l'unique objectif semble être de ponctionner les budgets locaux – ou encore de la suppression du FPIC et de l'augmentation des cotisations CNRACL, les décisions unilatérales s'accumulent, affaiblissant gravement notre capacité d'agir. Nous y reviendrons plus en détail dans ce rapport d'orientation budgétaire.

Face à cette instabilité institutionnelle, la prudence doit désormais guider notre action. Il nous faudra bien sûr mener à leur terme les projets structurants déjà engagés comme la rénovation de l'école Marsilly, la rénovation du café Thomas, le photovoltaïque du Tourrier, pour ne citer qu'eux. Mais au-delà, notre stratégie d'investissement devra s'ajuster : priorité à l'entretien du patrimoine existant, aux projets bénéficiant de financements externes significatifs, et à ceux à fort impact pour les habitants.

Parallèlement, nous devons poursuivre sans relâche nos efforts de réorganisation et de modernisation de l'administration communale afin de gagner en efficience et de contenir la progression de la masse salariale sans nuire à la qualité du service public.

Enfin, il nous appartient d'explorer de nouvelles sources de recettes, notamment par la valorisation du foncier communal via la création d'une société d'économie mixte.

Le contexte est exigeant, mais notre détermination reste intacte. C'est collectivement, avec lucidité, pragmatisme et ambition, que nous relèverons les défis de demain.

Henri Lafon

1er adjoint au Maire

I. Le contexte économique national et international

Le contexte international et européen

Contexte économique mondial en 2025 et perspectives pour 2026¹

L'année 2025 se cloture sur un climat économique international caractérisé par une résilience apparente, mais encore précaire. Selon la mise à jour de juillet 2025 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) du **Fonds monétaire international (FMI)**, la croissance mondiale est estimée à **3,0 %**, un niveau en léger recul par rapport à 2024 (3,3 %) et toujours inférieur à la moyenne historique d'avant-crise (3,7 %). Cette performance globale masque toutefois des hétérogénéités fortes selon les zones géographiques et les segments économiques, dans un contexte de pressions inflationnistes encore palpables, de tensions géopolitiques persistantes, et d'un environnement commercial fragilisé par les incertitudes tarifaires et réglementaires.

Une croissance mondiale freinée par les distorsions commerciales et l'instabilité géopolitique

La principale singularité de la conjoncture actuelle réside dans le rôle désormais central joué par les politiques commerciales dans l'orientation de la croissance. Le FMI souligne en effet que l'anticipation par les agents économiques – entreprises comme ménages – d'éventuelles hausses de droits de douane, notamment de la part des États-Unis, a généré une dynamique temporaire de surstockage et d'investissement accéléré, distordant ainsi la lecture des performances économiques au premier semestre 2025. Ce phénomène a contribué à un effet d'entraînement sur le commerce mondial et sur les flux d'investissement, qui pourrait toutefois s'estomper rapidement au second semestre, laissant place à un ralentissement latent, notamment en 2026.

Par ailleurs, les incertitudes géopolitiques restent particulièrement vives. Les tensions au Moyen-Orient, en Ukraine et en mer de Chine méridionale alimentent un climat d'instabilité propice à une volatilité accrue des marchés des matières premières. Ainsi, bien que les prix du pétrole soient restés globalement contenus grâce à une offre excédentaire de l'OPEP+ et de pays non membres comme les États-Unis, des flambées ponctuelles liées à des événements géopolitiques (comme les frappes entre

1 Sur la base du rapport « Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2025 | Économie mondiale : une résilience précaire dans un environnement toujours incertain

Israël et l'Iran au printemps 2025) ont été observées, renforçant la

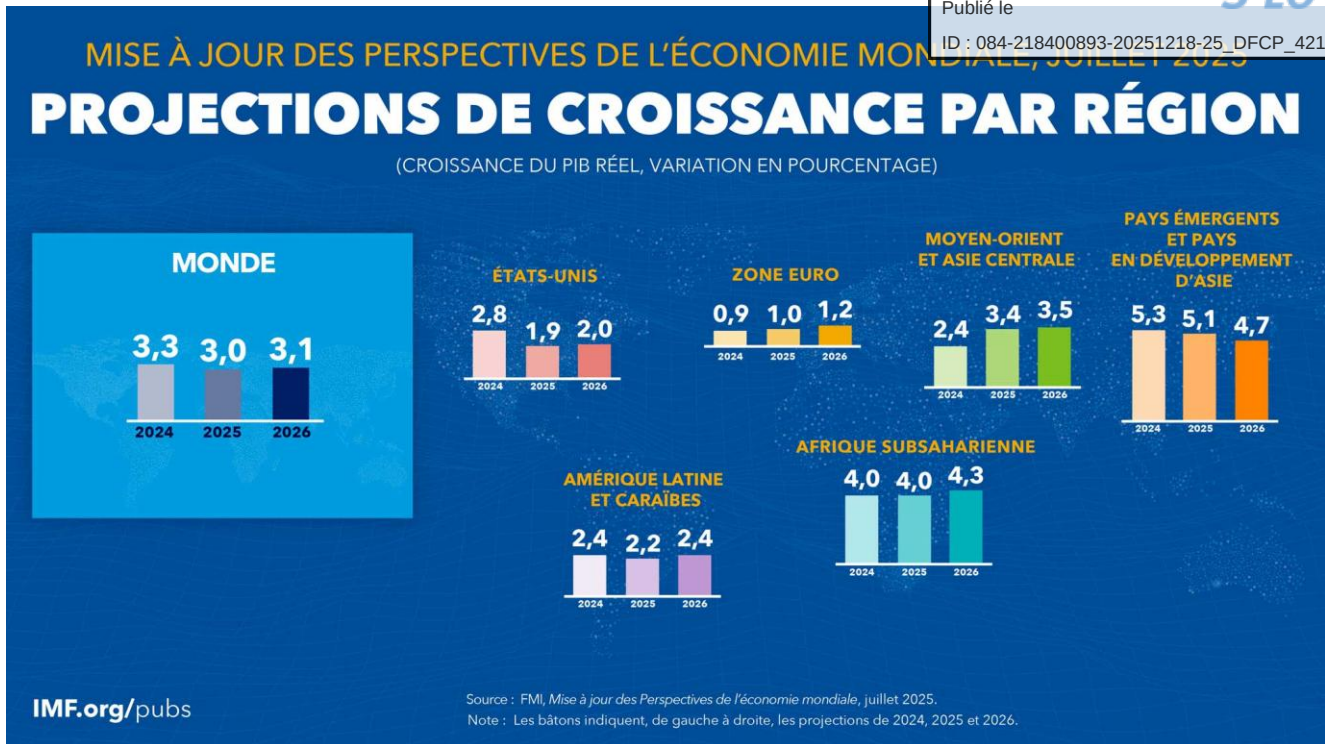


Des trajectoires différenciées entre économies avancées et pays émergents

Les **économies avancées** devraient enregistrer une croissance moyenne de **1,5 %** en 2025, avec des performances modérées aux États-Unis (**1,9 %**), dans la zone euro (**1,0 %**), et au Japon (**0,7 %**). Aux États-Unis, la loi budgétaire OBBBA (*One Big Beautiful Bill Act*) joue un rôle d'amortisseur, en stimulant les investissements privés via des incitations fiscales importantes. Cette politique expansive est toutefois critiquée par le FMI pour son impact négatif sur les équilibres budgétaires à moyen terme, le déficit américain devant s'aggraver de 1,5 point de PIB d'ici 2026.

Dans la zone euro, la croissance est dopée artificiellement par la performance exceptionnelle de l'Irlande, notamment dans les exportations pharmaceutiques, sans quoi le taux de croissance tomberait à **0,9 %**, confirmant un essoufflement de la demande intérieure et une consommation privée en berne dans plusieurs pays membres. En France, la croissance ne devrait atteindre que **0,6 %**, malgré des politiques de soutien budgétaire et une désinflation progressive. Le FMI alerte sur la soutenabilité de la dette publique dans plusieurs États, dont la France, face à une remontée des primes de risque.

En **Chine**, la croissance devrait atteindre **4,8 %**, grâce à une stratégie de relance par les exportations, favorisée par la dépréciation du renminbi et par un repli de la demande américaine compensée par des gains de part de marché sur d'autres zones économiques. Le soutien budgétaire ciblé sur la technologie et les infrastructures contribue également à la reprise. En **Inde**, le dynamisme reste notable avec une prévision de croissance stable à **6,4 %**, tirée par une consommation intérieure robuste et un positionnement croissant sur les chaînes de valeur industrielles globales.



Inflation mondiale en repli, mais pressions persistantes

L'inflation mondiale suit une trajectoire descendante, avec une prévision de **4,2 %** en 2025 et de **3,6 %** en 2026. Si cette évolution constitue une amélioration significative par rapport aux niveaux atteints en 2022-2023, elle ne permet pas encore d'envisager un retour généralisé aux objectifs des banques centrales. Aux États-Unis, l'effet combiné de la faiblesse du dollar et de la hausse des droits de douane a ravivé certaines tensions sur les prix à la consommation, notamment pour les biens intermédiaires importés. En revanche, dans la zone euro, l'inflation est mieux contenue (2,0 % en 2025) grâce à l'appréciation de l'euro et à une politique monétaire toujours rigoureuse.

Le FMI relève également que dans les pays émergents, l'inflation reste plus volatile, notamment en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, où les risques climatiques et les contraintes sur l'approvisionnement énergétique pèsent sur les prix des produits de base.

Des risques accrus à moyen terme

Les risques pesant sur les perspectives économiques mondiales restent orientés à la baisse. En premier lieu, un retour des politiques protectionnistes à grande échelle, en particulier de la part des États-Unis, pourrait faire replonger le commerce mondial dans une spirale de fragmentation et de surenchère tarifaire. Le FMI évoque notamment le risque d'une application, dès le second semestre 2025, de droits de douane atteignant **jusqu'à 50 %** sur certains matériaux stratégiques (cuivre, composants électroniques, etc.), ce qui entraînerait une baisse du PIB mondial estimée à **0,2 point de pourcentage**.

En second lieu, l'endettement public record dans plusieurs grandes économies constitue une vulnérabilité structurelle. Le FMI alerte sur les tensions qui pourraient émerger sur les marchés

obligatoires, notamment en cas de révision brutale des anticipations budgétaires nationales. Enfin, l'environnement financier reste instable, les banques centrales devant naviguer entre maintien de la stabilité des prix et soutien à l'activité réelle, dans un contexte où l'indépendance des autorités monétaires est parfois mise à mal.

Vers une réponse coordonnée et structurelle

Face à ces incertitudes, le FMI préconise une stratégie fondée sur quatre piliers : (1) restaurer la viabilité budgétaire à moyen terme, notamment via une réforme de la dépense publique et une augmentation ciblée des recettes ; (2) préserver la stabilité financière grâce à une communication claire et à des mesures prudentielles robustes ; (3) renforcer la coopération commerciale internationale, notamment par la relance du multilatéralisme ; et (4) accélérer les réformes structurelles pour renforcer la productivité, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, de la transition énergétique et de la formation professionnelle.

Dans ce contexte mondial encore incertain, mais non dépourvu d'opportunités, les collectivités locales telles que la commune de Pertuis devront maintenir une vigilance particulière sur les évolutions macroéconomiques susceptibles d'impacter leurs dotations, la fiscalité locale, ou encore les coûts d'approvisionnement de leurs services publics essentiels.

Contexte économique européen en 2025 et perspectives pour 2026²

L'économie de l'Union européenne (UE) et de la zone euro évolue en 2025 dans un climat encore empreint d'incertitudes, mais qui laisse entrevoir quelques signaux de résilience. D'après les prévisions économiques de printemps publiées par la Commission européenne, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans l'ensemble de l'UE est estimée à 1,1 %, après une croissance de 1,0 % en 2024. Dans la zone euro, la progression est légèrement inférieure, à hauteur de 0,9 %, soit un niveau identique à celui de l'année précédente. Pour 2026, la Commission anticipe une amélioration modeste, avec une croissance prévue de 1,5 % pour l'UE et de 1,4 % pour la zone euro.

Cette reprise timide s'explique par un ensemble de facteurs macroéconomiques. Sur le plan international, les tensions commerciales demeurent vives, en particulier du fait des droits de douane imposés ou envisagés par les États-Unis sur plusieurs catégories de produits. Ces mesures, et les incertitudes qu'elles induisent, ont conduit de nombreuses entreprises européennes à reporter ou à réduire leurs investissements, notamment dans les secteurs manufacturiers tournés vers l'export. La demande extérieure adressée à l'économie européenne reste d'ailleurs faible, ce qui se traduit par une croissance des exportations largement inférieure aux tendances observées au cours de la dernière décennie.

En parallèle, l'investissement domestique, fortement contraint en 2024, amorce un redressement modéré en 2025. Toutefois, ce regain demeure fragile, freiné par le niveau encore élevé des taux d'intérêt, par une faible utilisation des capacités de production et par une confiance économique partiellement restaurée. Les entreprises européennes continuent de faire preuve de prudence dans

² Basée sur le rapport du Commission européenne – Spring 2025 Economic Forecast (19 mai 2025)

leurs décisions d'investissement, en particulier dans les secteurs du bâtiment de l'énergie et des équipements industriels.

Sur le plan monétaire, l'année 2025 est marquée par une poursuite de la désinflation. Après avoir atteint des sommets en 2022 et 2023, l'inflation dans la zone euro recule à 2,1 %, puis à 1,7 % en 2026. L'Union européenne dans son ensemble connaît une tendance similaire, avec une inflation estimée à 2,3 % en 2025 et 1,9 % en 2026. Cette modération des prix s'explique notamment par la baisse des cours de l'énergie, par l'appréciation de l'euro et par un ralentissement de la demande intérieure. Toutefois, les tensions sur les prix des services et des produits alimentaires restent tangibles, et la politique monétaire de la Banque centrale européenne demeure vigilante afin d'ancrer les anticipations d'inflation à moyen terme.

La situation budgétaire des États membres continue de faire l'objet d'une attention particulière. Le déficit public dans l'Union européenne devrait atteindre 3,3 % du PIB en 2025, puis 3,4 % en 2026. Dans la zone euro, les prévisions sont similaires, avec un déficit estimé à 3,2 % en 2025 et à 3,3 % l'année suivante. Ces niveaux, bien qu'inférieurs aux pics observés durant la crise sanitaire, traduisent une persistance des déséquilibres budgétaires, accentués par la montée en puissance de certaines dépenses stratégiques, notamment dans le domaine de la défense. Parallèlement, le poids de la dette publique reste élevé : il devrait atteindre 84,5 % du PIB dans l'Union européenne en 2026, et 91 % dans la zone euro.

Sur le front social, l'année 2025 présente des indicateurs relativement favorables. Le marché du travail conserve une dynamique positive, avec un taux de chômage attendu à 5,9 % dans l'UE et 6,3 % dans la zone euro. La progression des salaires nominaux, en revanche, tend à ralentir après les fortes hausses de 2023 et 2024. Elle devrait s'établir à 3,9 % en 2025, puis à 3,0 % en 2026. Cette modération salariale, conjuguée au reflux de l'inflation, permet un redressement progressif du pouvoir d'achat des ménages. Toutefois, les comportements de consommation restent prudents, comme en témoigne le maintien d'un taux d'épargne relativement élevé, estimé à 14,2 % en 2026.

Les perspectives pour 2026 restent conditionnées à plusieurs facteurs. L'accélération de la croissance dépendra de la capacité des économies européennes à stimuler leur demande intérieure, à diversifier leurs marchés extérieurs et à renforcer leur compétitivité. Les incertitudes liées à la conjoncture géopolitique, à l'évolution des politiques commerciales et à la soutenabilité des finances publiques pèsent toujours sur les anticipations. La Commission européenne insiste ainsi sur la nécessité d'une coordination renforcée des politiques économiques, d'un cadre budgétaire révisé et d'un engagement fort en faveur des réformes structurelles, notamment dans les domaines de la transition énergétique, de la recherche, et de l'innovation.

Pour une collectivité territoriale comme la commune de Pertuis, ces évolutions macroéconomiques appellent à une grande prudence dans la définition des orientations budgétaires. Le rythme modéré de la croissance européenne, conjugué à une politique monétaire encore restrictive et à des finances publiques sous tension, pourrait peser sur le niveau des dotations, la dynamique de la fiscalité locale ou encore le coût des emprunts. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de maintenir une gestion budgétaire rigoureuse, tout en veillant à préserver les capacités d'investissement et à renforcer la résilience financière de la collectivité.

Le contexte économique national ³

Prospective 2026 et au-delà des finances publiques françaises : une trajectoire sous tension

Un héritage budgétaire alourdi par deux années de dérives consécutives (2023-2024)

La France aborde l'horizon budgétaire de 2026 avec une situation d'autant plus fragile qu'elle résulte non pas d'un choc exogène majeur, mais bien d'une incapacité persistante à infléchir une trajectoire déficitaire qui semble s'être enracinée dans le fonctionnement même des politiques publiques. Au cours des exercices 2023 et 2024, les finances publiques françaises ont connu une double dérive, à la fois en termes de solde et d'endettement, dans un contexte pourtant épargné par des événements exceptionnels comparables à la crise sanitaire ou à une récession mondiale.

En 2024, le déficit public a atteint le niveau record de 5,8 % du produit intérieur brut, soit un creusement de 0,4 point par rapport à l'année précédente, tandis que le ratio de dette publique s'est élevé à 113,2 %, marquant une rupture avec la tendance à la stabilisation observée depuis la sortie de crise de 2020. Ce résultat place la France en queue de peloton de la zone euro en matière de soutenabilité budgétaire, alors même que ses partenaires les plus endettés – Italie, Espagne, Grèce, Portugal – ont commencé à réduire leurs ratios d'endettement, profitant de l'effet d'érosion de la dette par l'inflation.

Cette singularité française s'explique par une dynamique interne de la dépense publique très fortement marquée par la progression du cœur de la dépense – c'est-à-dire les dépenses hors charges d'intérêt et hors mesures exceptionnelles. En particulier, les dépenses sociales ont enregistré une croissance en volume supérieure à 3 %, alimentée par la revalorisation des prestations familiales et de retraite, tandis que les administrations locales ont accru leurs investissements en lien avec la proximité du renouvellement municipal prévu en 2026. À cette tendance structurelle s'ajoute la hausse continue de la charge de la dette, qui a doublé en quatre ans, et qui menace de devenir, à horizon 2030, le premier poste de dépense de l'Etat, devant l'éducation nationale.

Une programmation 2026-2029 ambitieuse mais vulnérable

Dans ce contexte, la trajectoire pluriannuelle des finances publiques, telle qu'exposée dans le Plan structurel à moyen terme publié en avril 2025, entend amorcer un redressement progressif du solde public. L'objectif proclamé demeure le retour du déficit public sous les 3 % du PIB à l'horizon 2029, tout en stabilisant le ratio de dette. Pour atteindre cette cible, un effort cumulé de 105 milliards d'euros serait nécessaire, soit plus du double de l'ajustement estimé à la sortie de crise. Toutefois, cette ambition se heurte à de nombreuses fragilités, tant du point de vue des hypothèses macroéconomiques retenues que de l'indétermination persistante sur le contenu des mesures concrètes.

³ Basé sur le rapport de la cours des comptes « la situation et les perspectives des finances publiques » Juin 2025

La Cour des comptes souligne le caractère encore excessivement croissance, qui tablent sur un rythme de 1,2 % en 2026, alors que la moyenne des organismes indépendants anticipe plutôt une croissance atone comprise entre 0,6 et 0,9 %. En parallèle, les recettes fiscales escomptées apparaissent également surestimées, compte tenu de l'évolution récente de l'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB, qui reste inférieure à 1. Plus encore, la stratégie budgétaire repose, pour l'exercice 2025, sur des recettes exceptionnelles de nature temporaire, notamment une surtaxe sur les grandes entreprises et une contribution sur les hauts revenus, pour un montant de près de 10 milliards d'euros. La reconduction de telles mesures au-delà de 2025 ne paraît ni souhaitable, ni envisageable politiquement, dès lors qu'elles pèsent de manière ciblée sur certains contribuables et ne s'inscrivent pas dans une logique de refonte du système fiscal.

Or, en l'absence de relais d'ajustement pérenne, les exercices postérieurs à 2025 s'annoncent particulièrement critiques. L'année 2026 devra constituer le véritable point de bascule entre une phase transitoire et une dynamique de redressement structurel. Cela implique non seulement de contenir l'évolution tendancielle de la dépense publique, mais aussi de poser les jalons de réformes profondes sur les champs de la protection sociale, de la fonction publique, et des finances locales.

L'impératif de soutenabilité : renouer avec l'excédent primaire durable

Plus fondamentalement encore, l'enjeu budgétaire qui se dessine pour l'après-2026 ne se limite pas au respect des critères de convergence européens. Il renvoie à la question plus structurelle de la soutenabilité de la dette publique française. Déjà très élevé, le niveau de dette pourrait, selon les modèles de simulation de la Cour, entrer dans une dynamique d'emballlement si aucun ajustement majeur n'est engagé. Tous les scénarios alternatifs reposant sur des hypothèses prudentes de croissance, d'inflation et de dépense aboutissent à une augmentation continue du ratio de dette jusqu'en 2029.

Dans ce cadre, le retour à un solde primaire positif et durable s'impose comme un objectif incontournable. L'analyse de la Cour montre qu'un excédent primaire de l'ordre de 1,1 % du PIB serait nécessaire pour stabiliser la dette à son niveau actuel. Or, la France n'a pas connu une telle situation depuis près d'un quart de siècle. Le déficit primaire constaté en 2024 atteignait encore 3,7 points de PIB, soit un écart de plus de 4 points à combler. Un tel ajustement suppose non seulement des choix politiques courageux, mais aussi une réorganisation en profondeur des politiques publiques, dans le respect de la justice sociale et de la cohésion nationale.

Cet impératif de retour à l'excédent primaire devra guider l'ensemble de la stratégie budgétaire à compter de 2026. Il impliquera, à défaut de nouvelles recettes de grande ampleur, une maîtrise accrue de la dépense de fonctionnement, une revue des dépenses fiscales inefficaces, et un pilotage plus rigoureux de l'investissement public. Il exigera aussi un dialogue régulier avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, afin de garantir la cohérence et la lisibilité des efforts demandés.

Conclusion : 2026, année charnière pour l'avenir budgétaire de la France

L'année 2026 ne saurait être conçue comme un simple jalon technique dans la construction d'une trajectoire budgétaire. Elle devra constituer un véritable tournant stratégique, où les choix de court terme s'articuleront à une vision de long terme. La stabilisation des comptes publics n'est pas une fin en soi, mais elle conditionne la capacité de l'Etat à faire face aux défis de demain, qu'il s'agisse de la transition écologique, de l'adaptation au vieillissement démographique, ou de la défense de la

souveraineté nationale. Chaque année de retard renforce la vulnérabilité financière du pays, amoindrit sa crédibilité à l'échelle européenne, et accroît le coût à terme de l'ajustement nécessaire.

Dans ce contexte, la responsabilité des pouvoirs publics est engagée. Il leur appartiendra de redonner sens et cohérence à l'action budgétaire, en réconciliant l'exigence de soutenabilité avec celle de justice, d'efficacité et de transparence. La France dispose encore de leviers pour agir. Mais le temps où il suffisait de décaler les objectifs ou de multiplier les hypothèses favorables est désormais révolu. Le redressement ne sera ni facile, ni rapide, mais il est devenu indispensable.

II. Le Projet de Loi de Finances pour 2026



A l'heure où ces lignes sont écrites (novembre 2025), le PLF 2026 est toujours en discussion au parlement et au vu de l'instabilité politique y régnant, nous ne pouvons considérer comme acquises les propositions faites par le gouvernement. Des mises à jour régulières seront donc nécessaires

Le projet de loi de finances pour 2026 : un cadre budgétaire national encore incertain mais déjà contraint

À l'automne 2025, le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) a été présenté dans un climat politique et économique singulier, marqué à la fois par des contraintes européennes renforcées, une situation budgétaire nationale fragile et un contexte institutionnel sans précédent. En effet, la France, confrontée à un déficit public supérieur à 5 % du produit intérieur brut et à une dette proche de 112 % du PIB, est engagée dans un processus de retour sous les seuils européens de 3 % imposés par le nouveau pacte de stabilité. Cette exigence de redressement rapide des comptes publics se heurte à la faible croissance économique, à la pression sociale persistante et à une recomposition politique qui fragilise la capacité du gouvernement à conduire une trajectoire budgétaire stable et cohérente.

Dans ce contexte, le PLF 2026 constitue un texte charnière : il vise à traduire l'engagement de la France à engager un effort budgétaire significatif dès l'année 2026, tout en rétablissant une forme de crédibilité financière vis-à-vis de ses partenaires européens et des marchés. Pour ce faire, l'État a choisi d'associer étroitement les collectivités territoriales à cet effort, considérant qu'elles disposent de marges de manœuvre financières non négligeables, notamment en matière d'épargne et d'investissement. Cette orientation marque un tournant dans la relation entre l'État et les collectivités : pour la première fois depuis la décentralisation, ces dernières sont explicitement mobilisées dans la trajectoire de redressement des comptes publics nationaux.

Un effort demandé aux collectivités d'une ampleur inédite

Le PLF 2026 prévoit un effort global de redressement de l'ordre de **4,6 milliards d'euros**, directement imputé au bloc local, c'est-à-dire aux communes, intercommunalités, départements et régions. Cette contribution, présentée comme une « participation au rétablissement des équilibres nationaux », s'ajouterait aux mesures de modération de la dépense déjà engagées dans les années précédentes.

En réalité, elle représente un transfert de charge de l'État vers les collectivités, celles-ci étant invitées à assumer une part croissante de la consolidation budgétaire sans disposer de leviers fiscaux équivalents.

Le dispositif central envisagé dans le cadre du PLF 2026 serait le **doublément du DILICO** (Dispositif de limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement locales). Mis en place à titre expérimental en 2024, ce mécanisme visait initialement à encadrer la progression des dépenses des plus grandes collectivités en imposant un plafond d'évolution en volume, assorti d'une pénalité en cas de dépassement. Le PLF 2026 propose désormais d'en élargir le champ d'application : le seuil d'éligibilité serait abaissé, doublant ainsi le nombre de collectivités concernées. Concrètement, le dispositif s'appliquerait à toutes les entités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent **20 millions d'euros**, contre 40 millions auparavant.

Cette évolution aurait des conséquences directes pour de nombreuses collectivités de taille moyenne, dont la commune de **Pertuis**, qui entrerait de fait dans le périmètre du DILICO en 2026. La ville serait ainsi soumise à un plafond de progression de ses dépenses de fonctionnement, fixé par l'État selon des paramètres nationaux (inflation, croissance, évolution du PIB), et devrait, en cas de dépassement, reverser une contribution au budget général de l'État. Ce mécanisme, qui introduit un lien budgétaire contraignant entre le budget communal et les objectifs macroéconomiques nationaux, suscite une vive inquiétude parmi les élus locaux : il réduit considérablement la marge d'autonomie des collectivités, pourtant consacrée par la Constitution, et risque d'entraver leur capacité d'action et d'investissement.

Le doublement du DILICO intervient dans un contexte où les communes voient déjà leur équilibre budgétaire fragilisé par la hausse des coûts de l'énergie, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale, et la progression mécanique des dépenses sociales et d'entretien du patrimoine. Pour Pertuis, cette mesure pourrait signifier la nécessité d'un pilotage budgétaire encore plus rigoureux, avec une surveillance accrue de la masse salariale, des charges générales et des dépenses d'intervention à diminuer, et l'annulation pure et simple certains projets structurants.

Un contexte politique et institutionnel inédit

L'examen du PLF 2026 se déroule dans un cadre politique particulièrement incertain. La composition du Parlement, issue des recompositions successives de 2025, ne permet pas de majorité stable. Le Gouvernement, contraint de rechercher des compromis ponctuels, a dû revoir à plusieurs reprises les équilibres internes du texte, notamment en ce qui concerne la contribution des collectivités. Cette situation inédite renforce la volatilité du processus législatif : plusieurs amendements visant à atténuer ou à différer les mesures les plus contraignantes pour le bloc local sont en discussion.

De surcroît, les exigences européennes en matière de trajectoire budgétaire se sont durcies. Le Conseil de l'Union européenne a placé la France sous surveillance renforcée en 2025, imposant un calendrier précis de réduction du déficit. Cette contrainte externe limite la capacité du Gouvernement à reporter ou à moduler les ajustements budgétaires, rendant probable l'adoption, sous une forme ou une autre, de mesures d'encadrement de la dépense locale dès 2026.

Les associations d'élus – notamment l'Association des maires de France, l'Assemblée des communautés de France et l'Association des petites villes de France – ont unanimement dénoncé un transfert de charge injustifié. Elles rappellent que les collectivités ne représentent qu'environ **8 % de la dette publique**, mais qu'elles assurent plus de **60 % de l'investissement public civil** en France.

Cette contradiction illustre la tension entre la logique comptable nationale et la logique d'aménagement territorial et de service public local.

Des mesures de compensation encore floues

Le PLF 2026 annonce par ailleurs plusieurs mesures de « compensation » censées atténuer les effets des ponctions envisagées. L'État prévoit la création d'un **fonds de soutien à l'investissement local** (FSIL) doté d'un montant supplémentaire de 500 millions d'euros, destiné à accompagner les projets prioritaires des communes les plus exposées au dispositif DILICO. Toutefois, les critères d'éligibilité à ce fonds restent flous, et les enveloppes risquent de ne pas suffire à compenser les pertes engendrées par la limitation des dépenses de fonctionnement.

De même, la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités, devrait être reconduite à périmètre constant, sans revalorisation, malgré une inflation encore supérieure à 2 %. Ce gel, combiné au ralentissement des recettes fiscales dynamiques (notamment la fraction de TVA transférée), viendra accentuer la tension sur les marges d'autofinancement des collectivités locales.

Une incertitude budgétaire forte pour 2026

Il convient de souligner que, tant que le texte du PLF 2026 n'a pas été définitivement adopté, toutes ces dispositions demeurent hypothétiques. Les arbitrages gouvernementaux, les débats parlementaires et la situation politique pourraient en infléchir significativement la portée. De plus, la conjoncture économique, marquée par un ralentissement de la croissance et des tensions sociales persistantes, pourrait amener le Gouvernement à réviser ses priorités.

Pour la commune de Pertuis, il est donc essentiel d'aborder le budget 2026 dans une logique de prudence et d'adaptabilité. L'élaboration du rapport d'orientation budgétaire devra intégrer plusieurs scénarios : un scénario de stabilité, dans lequel les mesures seraient atténuées ; un scénario de contrainte modérée, avec un plafonnement effectif des dépenses de fonctionnement ; et un scénario de contrainte forte, dans lequel Pertuis serait pleinement soumise au mécanisme du DILICO, assorti d'une éventuelle contribution financière à l'État aujourd'hui chiffrée à 530 000€.

Une conclusion provisoire : entre responsabilité et vigilance

Le PLF 2026 illustre la volonté de l'État de restaurer ses comptes publics en sollicitant l'ensemble des acteurs du territoire. Pour les collectivités, et notamment pour Pertuis, cette démarche implique de conjuguer responsabilité budgétaire et défense de l'autonomie locale. Il s'agira de poursuivre une gestion rigoureuse, de prioriser les dépenses indispensables, de consolider l'épargne brute et de préserver les capacités d'investissement, tout en restant attentif à l'évolution des discussions nationales. Dans un contexte politique aussi mouvant, la vigilance et la réactivité seront les conditions premières d'une gouvernance financière efficace et soutenable.

III. Situation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité d'une trajectoire budgétaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) a voulu à la fois ambitieuse en matière d'investissement et rigoureuse sur le plan de l'équilibre financier. La stratégie conduite depuis plusieurs années repose sur un triptyque désormais consolidé : maîtrise de la dépense de fonctionnement, stabilisation de l'endettement, et maintien d'une épargne brute suffisante pour autofinancer les investissements structurants du territoire métropolitain.

En 2025, la métropole s'est dotée d'un cadre de pilotage financier articulé autour de plusieurs objectifs de consolidation. Le taux d'épargne brute est maintenu autour de 15 %, un niveau qui permet de financer une part significative des investissements sans accroître le recours à l'emprunt. Cette stabilité traduit une gestion prudente des charges de fonctionnement et une volonté affirmée de dégager des marges d'autofinancement. L'épargne nette reste également en progression, portée par une modération des charges générales et une vigilance constante sur l'évolution de la masse salariale.

L'encours de dette, bien que demeurant à un niveau élevé, est maîtrisé. La métropole a engagé depuis 2022 un processus de réduction progressive de sa dette, notamment sur le budget principal, permettant de contenir la capacité de désendettement sous la barre des 8 années, objectif considéré comme soutenable au regard des standards des collectivités de même strate. Le pilotage de la dette s'accompagne d'une politique active de gestion des emprunts, avec une part réduite des emprunts à taux variable et une limitation du risque de taux, dans un contexte financier marqué par la remontée des coûts de l'argent.

Les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une trajectoire stricte : la progression de la masse salariale est contenue malgré les effets mécaniques des revalorisations statutaires, et les charges générales sont ajustées afin de compenser l'impact de l'inflation. Les services en régie sont rationalisés, et les coûts d'exploitation sont suivis de près, notamment dans les budgets annexes (transports, déchets, assainissement) qui mobilisent une part croissante des ressources métropolitaines. La Dotation de Solidarité Communautaire, en hausse constante depuis 2023, témoigne d'un engagement de la métropole en faveur de la solidarité intercommunale, avec une enveloppe renforcée prévue en 2025 pour accompagner les communes dans leurs projets de développement local.

Sur le plan de l'investissement, AMP confirme en 2025 son positionnement volontariste. Les crédits d'équipement restent à un niveau élevé, avec une programmation pluriannuelle alignée sur les grands projets structurants : mobilité, transition énergétique, aménagement du territoire et développement économique. La dynamique d'investissement s'appuie sur un équilibre entre autofinancement, subventions et emprunt mesuré, dans le respect des règles prudentielles. Le Plan de Mobilité métropolitain, les infrastructures liées à la logistique urbaine, à la rénovation thermique ou à la gestion des risques naturels figurent parmi les priorités. Le budget annexe « Transports » conserve une trajectoire ascendante, à la hauteur des enjeux liés aux besoins de mobilité, à l'offre de transports collectifs, et aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À moyen terme, la Métropole AMP se projette dans une trajectoire de stabilisation renforcée. Le maintien d'un taux d'épargne brute élevé, l'objectif de contenir l'endettement autour de 3 milliards d'euros, et la consolidation de l'autofinancement constituent les axes principaux de sa feuille de

route financière. Toutefois, la vigilance reste de mise. Le contexte économique général, les incertitudes sur les dotations de l'État, la volatilité des recettes fiscales et les éventuelles évolutions du cadre législatif imposent à la collectivité une capacité d'adaptation et de réactivité constante.

AMP poursuit ainsi une politique budgétaire équilibrée, fondée sur la soutenabilité à long terme, l'investissement utile, et la solidarité territoriale. Cette stratégie vise à garantir une gouvernance financière saine, au service du développement durable et de la cohésion de l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans ce contexte métropolitain structuré mais exigeant, la situation financière de la Métropole AMP exerce un impact direct et déterminant sur la Ville de Pertuis. En effet, Pertuis bénéficie d'un volume conséquent de financements métropolitains, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, qui conditionnent la mise en œuvre de nombreux services et projets structurants. Les attributions de compensation, les financements dédiés au Farigoulier, aux eaux pluviales, à la voirie ex-départementale, aux ZAE ou encore au pôle d'échange multimodal constituent des soutiens indispensables à l'équilibre opérationnel de la commune. De même, les investissements majeurs portés par la Métropole sur notre territoire — tels que le Jas de Beaumont, la ZAE, la médiathèque, la déchèterie, le complexe aquatique, les infrastructures routières ou encore le pôle multimodal — représentent plusieurs centaines de millions d'euros qui dépassent largement les capacités d'autofinancement d'une commune seule. Dès lors, toute évolution de la trajectoire financière métropolitaine, qu'il s'agisse de contraintes sur l'épargne, de ralentissement de l'investissement ou de réajustements des priorités, se répercute mécaniquement sur les moyens disponibles pour Pertuis. La dépendance structurelle aux financements métropolitains impose ainsi une vigilance accrue et une adaptation constante de la programmation communale, dans un contexte où les marges de manœuvre locales demeurent étroitement liées à celles de la Métropole en particulier pour le projet d'aménagement du complexe métropolitain sportif des Moulières.

IV. Situation financière de la ville et prospective

Un contexte général de forte contrainte budgétaire

Le budget primitif 2026 de la commune de Pertuis s'inscrit dans un contexte financier national et local toujours contraint, bien que différent des exercices précédents. Si l'inflation a marqué le pas, notamment sur les coûts de l'énergie et des matières premières, ses effets différés continuent de peser sur certains contrats pluriannuels et sur les coûts de maintenance. La conjoncture économique reste caractérisée par une croissance modérée, un ralentissement des recettes dynamiques (droits de mutation, services), et une pression croissante sur les dépenses obligatoires, notamment en matière de masse salariale et de normes techniques. Sur le plan institutionnel, les principales réformes fiscales (et notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, désormais pleinement compensée) sont désormais stabilisées. Cependant, les dotations d'État évoluent peu ou restent soumises à des mécanismes de péréquation complexes, parfois très défavorables aux communes de taille moyenne comme Pertuis dont le DILICO dont l'impact se chiffre aux environs de 500 000€.

Au niveau local, la ville de Pertuis doit faire face à des obligations de mise en conformité avec les exigences légales, en particulier celles liées à la loi SRU sur le logement social, tout en poursuivant ses engagements en matière de cadre de vie, d'aménagement urbain, de transition énergétique et de services publics de proximité. L'exercice budgétaire 2026 s'annonce donc comme un moment charnière, nécessitant une rigueur de gestion extrême pour assurer à la fois la continuité du service public, la solidité financière de la collectivité et la capacité d'investissement de la commune sur le moyen et long terme.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire municipale s'oriente vers une rationalisation accrue des dépenses de fonctionnement, avec un pilotage strict de la masse salariale, tout en préservant un niveau minimal d'investissement pour répondre aux besoins de la population et entretenir le patrimoine communal. Ce rapport vise à présenter une lecture approfondie de la situation financière de la ville de Pertuis, en dissociant clairement les deux grandes sections du budget communal : fonctionnement et investissement, et en analysant pour chacune les évolutions prévues en 2026 et au-delà, les difficultés rencontrées et les leviers mobilisés.

La section de fonctionnement : des marges de manœuvre sous pression

Des recettes de fonctionnement globalement stabilisées en 2026, toujours dominées par la fiscalité directe

En 2026, les recettes de fonctionnement prévisionnelles de la commune de Pertuis s'élèvent à 30 213 225 € (hors report du résultat n-1), soit une quasi-stabilité par rapport au budget 2025 (+0,11 %). Cette structure demeure marquée par une dépendance forte à la fiscalité directe locale, tandis que les autres ressources évoluent de manière contrastée selon les postes.

Les impôts et taxes (73 % – 22 817 211 € / +0,54 %)

La fiscalité directe locale reste le pilier des recettes de fonctionnement, avec un total de 22 817 211 €, soit près de 73 % des recettes. Cette progression très modérée (+0,54 %) reflète principalement l'évolution des bases fiscales (+0,9 %), les taux d'imposition ayant été maintenus constants.

Les composantes de cette catégorie incluent la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que les compensations fiscales versées par l'État. Le contexte national de réforme fiscale continue de produire des effets localement : la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales a réduit le lien fiscal entre une majorité des contribuables et la collectivité, dans un territoire où seulement 55 % des ménages sont propriétaires.

Les produits des services (8 % – 2 535 733 € / +4,08 %)

Les produits issus des services publics locaux (restauration, périscolaire, locations, équipements sportifs...) continuent leur progression, atteignant 2 535 733 €, soit environ 8 % des recettes de fonctionnement. L'augmentation de +4,08 % traduit la poursuite d'une politique de valorisation des services rendus, combinée à un effort de recouvrement renforcé et à une fréquentation globalement stable et une absence de non valeurs issue des processus de facturation.

Les dotations et participations (12 % – 3 704 271 € / -1,84 %)

Les concours financiers de l'État et les participations diverses représentent 3 704 271 € en 2026, en légère baisse (-1,84 %) par rapport à 2025. Cette diminution s'explique notamment par un effet d'écrêtement de la DGF estimé à -137 000 €, dans un contexte national toujours contraint.

Malgré cela, ces recettes demeurent un socle essentiel de financement, représentant environ 12 % des recettes de fonctionnement, mais leur caractère incertain et souvent révisé à la baisse rend la programmation financière particulièrement délicate.

Les autres produits de gestion courante et atténuation de charges (<5 %)

Les autres postes de recettes (produits financiers, contributions diverses...) demeurent marginaux mais stables. En 2026, ils s'élèvent à 1 155 011 €, soit moins de 5 % des recettes globales, et doivent être suivis avec attention en raison de leur forte variabilité, notamment concernant les reversements intercommunaux (péréquation, compensation, etc.).

Une évolution contrainte des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune présentent, sur la période 2024-2032, une évolution globalement stable et contenue, traduisant une gestion prudente, mais aussi des marges de manœuvre limitées dans un contexte national marqué par la contrainte budgétaire.

La fiscalité locale, qui constitue le socle des recettes communales, progresse modérément, passant de 18,3 M€ en 2024 à 21,4 M€ en 2032. Cette hausse, de l'ordre de +17 % sur 9 ans, s'explique principalement par l'élargissement progressif de l'assiette fiscale du fait de l'aménagement de nouveaux quartiers, notamment à l'horizon 2028 et 2032. Il est à noter que cette évolution s'opère

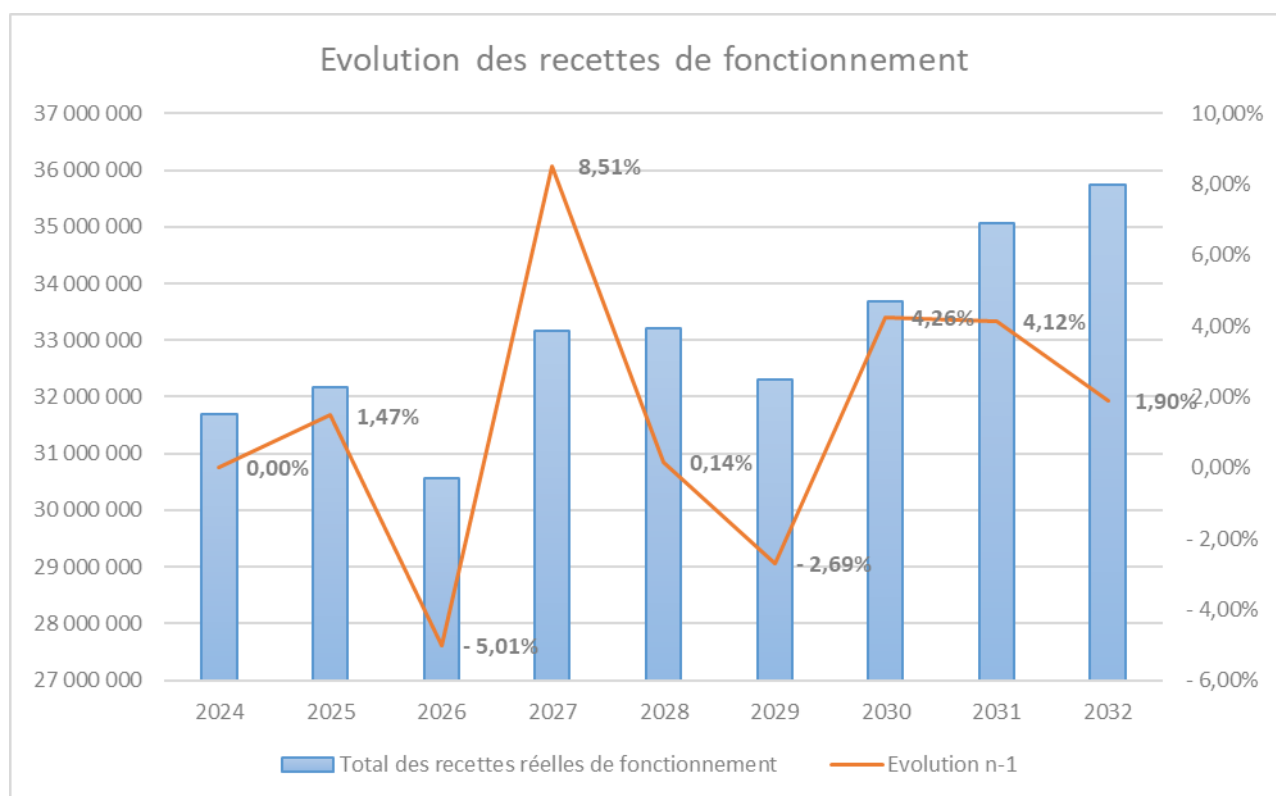
sans hausse significative des taux d'imposition, conformément à l'engagement de préserver le pouvoir d'achat des contribuables.

Les dotations et participations, quant à elles, demeurent relativement stables autour de 3,4 à 3,9 M€ sur la période, traduisant la stagnation, voire l'érosion, des concours de l'État et d'autres partenaires institutionnels. Cela confirme la nécessité, pour la commune, de ne pas fonder sa stratégie budgétaire sur ces ressources volatiles et incertaines.

Dans ce cadre, la municipalité s'attache à diversifier les sources de financement. La ligne « autres recettes d'exploitation » illustre cette dynamique : elle connaît une progression significative, passant de 4,7 M€ en 2024 à 6,2 M€ en 2032. Cette évolution s'explique notamment par la création de la société d'économie mixte foncière de la commune, dont les premières conventions devraient générer, dès les prochaines années, des commissions reversées à la Ville, contribuant à renforcer l'autonomie financière locale.

Les produits du domaine, quant à eux, suivent une trajectoire cohérente avec l'inflation. Toutefois, certaines redevances mériteraient une révision. À titre d'exemple, les tarifs des concessions funéraires, qui n'ont pas été actualisés depuis plus de 15 ans, apparaissent aujourd'hui sous-évalués au regard des coûts d'entretien et d'investissement nécessaires. Une actualisation ciblée de ces tarifs pourrait permettre une juste valorisation du domaine public sans peser excessivement sur les usagers.

Au total, le produit des recettes réelles de fonctionnement devrait passer de 31,7 M€ en 2024 à 35,7 M€ en 2032, soit une hausse maîtrisée de 12,6 %, inférieure à l'inflation cumulée prévisionnelle sur la même période. Ce scénario, prudent et réaliste, illustre à la fois notre volonté de responsabilité budgétaire et la nécessité d'une adaptation permanente aux évolutions du contexte fiscal et réglementaire.



Des dépenses de fonctionnement 2026 maîtrisées, mais toujours sous tension structurelle

En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Pertuis sont estimées à 32 516 637,36 €, en légère hausse de 2,03 % par rapport à l'exercice 2025. Cette évolution modérée masque toutefois des disparités fortes selon les postes, certaines charges demeurant structurellement dynamiques, en particulier les charges de personnel, tandis que d'autres font l'objet d'un effort de régulation ou de redéploiement. La structure des dépenses reste globalement stable, avec une prédominance confirmée des dépenses de personnel.

Les charges de personnel (72 % – 20 178 525 € / +2,00 %)

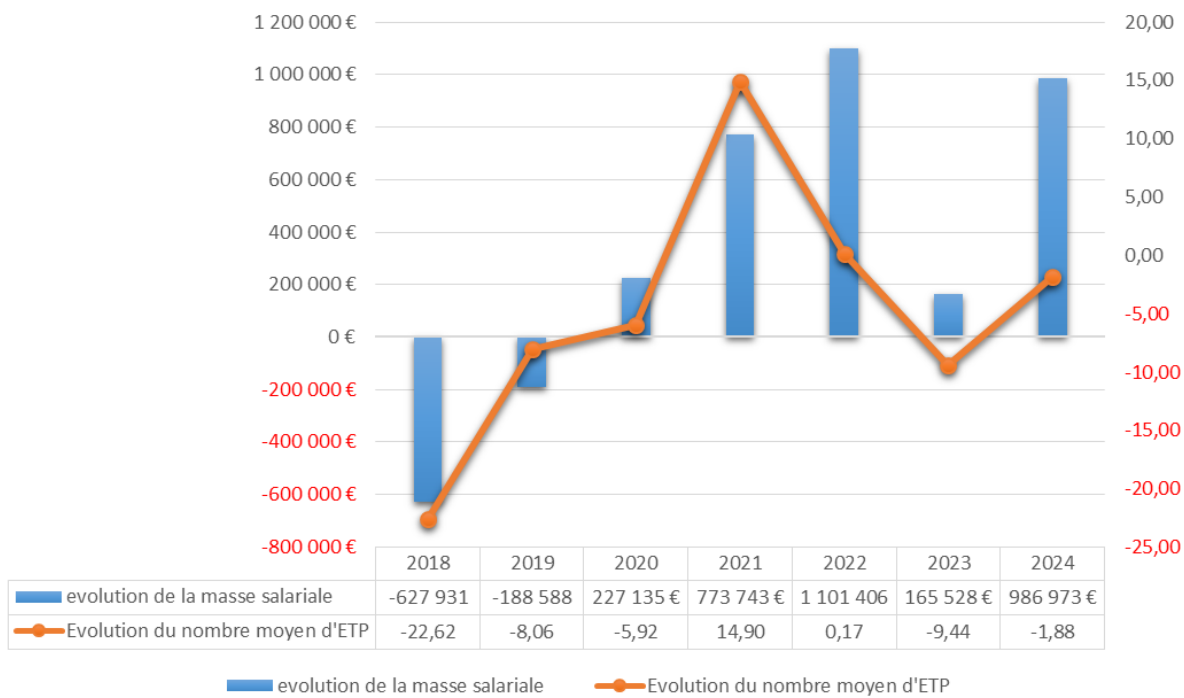
Les charges de personnel demeurent de loin le premier poste de dépense, avec un montant de 20 178 525 €, représentant près de 72 % des charges de fonctionnement. La progression de +2,00 % en 2026 est contenue, mais reste significative compte tenu du poids de la masse salariale dans le budget communal.

Cette évolution résulte notamment :

- De la poursuite de la montée en charge des cotisations CNRACL (avec un impact pluriannuel estimé à +1,5 M€ à terme),
- Du GVT (glissement vieillesse technicité),
- De la stabilisation du point d'indice dans l'attente de nouvelles annonces gouvernementales.

Malgré une politique active de non-remplacement de certains départs et un objectif de suppression de postes ciblés, la collectivité subit l'impact de décisions nationales sur lesquelles elle n'a que peu de marge de manœuvre. Ce poste illustre l'effet ciseau auquel sont confrontées les communes : des charges qui augmentent plus vite que les recettes, limitant l'épargne de gestion.

evolution de la masse salariale par rapport à celle du no



En 2025, l'équivalent de 7 équivalents à temps plein a pu être supprimés grâce à des réorganisations internes et à l'implication de l'ensemble des services municipaux. Malgré ces efforts de rationalisation, la masse salariale devrait néanmoins augmenter d'environ 600 000 €.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAYES au 01/11/2024				EVOLUTION DES EFFECTIFS PAYES au 01/11/2025			
	EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2023	EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2024	ECARTS		EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2024	EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2025	ECARTS
TITULAIRES et stagiaires	286,74	288,43	1,69	TITULAIRES et stagiaires	288,43	279,09	-9,34
CONTRACTUELS droit public	84	85,76	1,76	CONTRACTUELS droit public	85,76	86,27	0,51
CONTRATS AIDES/apprentis	13,12	10,81	-2,31	CONTRATS AIDES/apprenti	10,81	11,82	1,01
VACATAIRES	16,62	15,82	-0,8	VACATAIRES	15,82	16,59	0,77
TOTAL EFFECTIFS PAYES Moyenne mensuelle en ETP*	400,48	400,82	0,34	TOTAL EFFECTIFS PAYES Moyenne mensuelle en ETP*	400,82	393,77	-7,05
* ETP : Equivalent Temps Plein				* ETP : Equivalent Temps Plein			

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAYES en 2024				EVOLUTION DES EFFECTIFS PAYES en 2025			
	EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2023	EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2024	ECARTS		EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2024	EFFECTIF ETP PAYES moyenne mensuelle 2025	ECARTS
TITULAIRES et stagiaires	286,74	288,43	1,69	TITULAIRES et stagiaires	288,43	279,09	-9,34
CONTRACTUELS sur postes permanents	72,61	75,98	3,37	CONTRACTUELS sur postes permanents	75,98	68,69	-7,29
Sous-total postes permanents	359,35	364,41	5,06	Sous-total postes permanents	364,41	347,78	-16,63
CONTRACTUELS de remplacement ou occasionnels	11,39	9,78	-1,61	CONTRACTUELS de remplacement ou occasionnels	9,78	17,58	7,8
CONTRATS AIDES	5,28	4,86	-0,42	CONTRATS AIDES	4,86	5,35	0,49
APPRENTIS	7,84	5,95	-1,89	APPRENTIS	5,95	6,47	0,52
VACATAIRES	16,62	15,82	-0,8	VACATAIRES	15,82	16,59	0,77
Sous-total postes non permanents	41,13	36,41	3,45	Sous-total postes non permanents	36,41	45,99	-8,83
TOTAL EFFECTIFS PAYES Moyenne mensuelle en ETP*	400,48	400,82	0,34	TOTAL EFFECTIFS PAYES Moyenne mensuelle en ETP*	400,82	393,77	-7,05

Les charges à caractère général (18,5 % – 6 016 885 € / +0,74 %)

Avec 6 016 885 €, ce poste enregistre une légère hausse de +0,74 %, témoignant des efforts continus d'optimisation engagés depuis plusieurs exercices. Cette stabilité est obtenue grâce à :

- le questionnement de chaque euro dépensé
- La mutualisation de certains contrats (énergie via l'UGAP, entretien, fournitures),
- La politique de sobriété énergétique,
- Un pilotage renforcé des consommations, notamment dans les bâtiments publics.

Il convient néanmoins de rester vigilant sur les coûts des fluides, dont la volatilité expose toujours la commune à des aléas financiers.

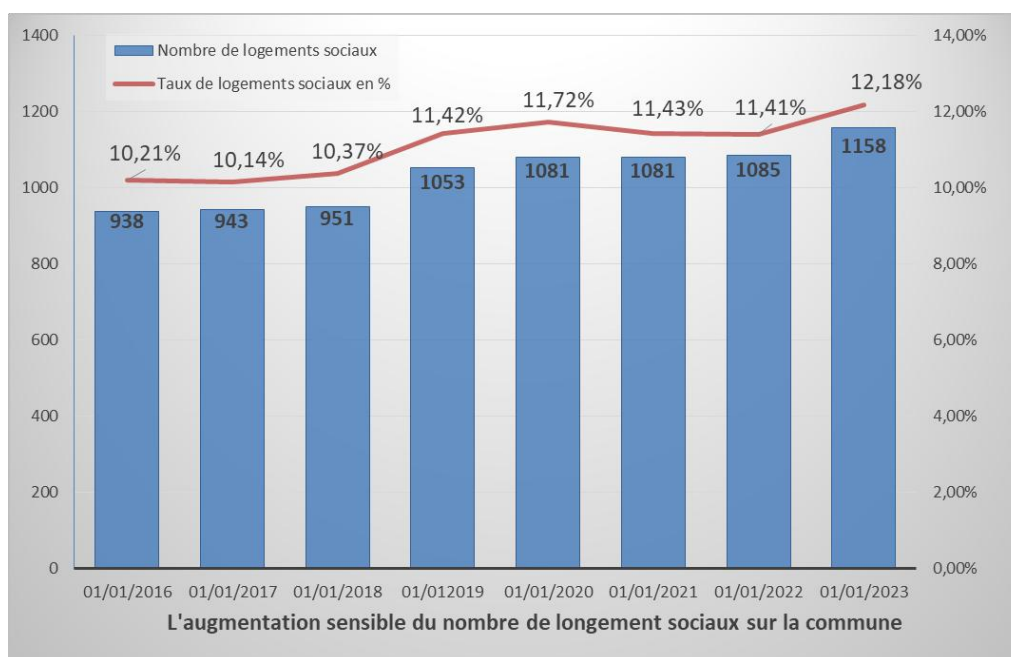
Les autres charges de gestion courante (5 % – 1 603 908 € / +3,52 %)

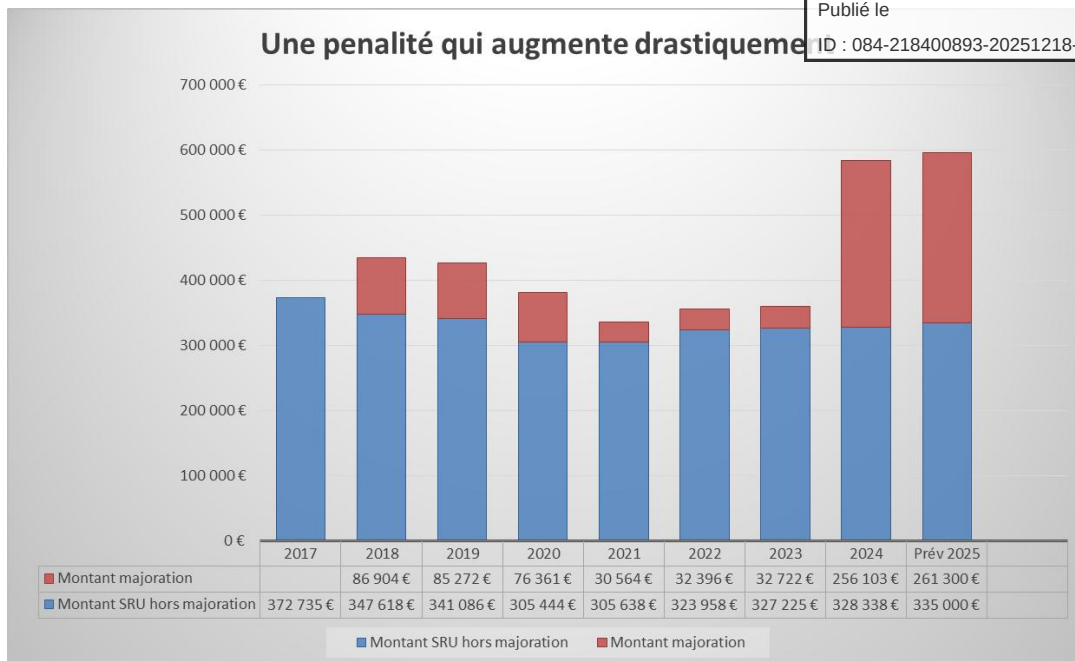
Ce poste, en hausse modérée (+3,52 %), regroupe notamment les subventions aux associations, indemnités des élus, et participations à divers organismes. Le soutien au tissu associatif local est maintenu à un niveau significatif, dans une optique de cohésion sociale et de dynamisme local, tout en renforçant la conditionnalité et la transparence dans l'attribution des aides.

Les atténuations de produits (3 % – 1 080 819 € / +29,28 %)

Les atténuations de produits connaissent une forte progression en 2026 (+29,28 %), pour atteindre 1 080 819 €, malgré une baisse significative de la pénalité SRU, passée de 660 000 € en 2025 à 480 000 € en 2026. Cette diminution s'explique par la déduction d'une surcharge foncière liée à une opération de logements sociaux, traduisant les efforts de la commune en matière de production.

Cependant, cette baisse est largement compensée par l'introduction du DILICO (Dispositif Local d'Intégration des Contributions Obligatoires), auquel la ville n'était pas soumise en 2025, pour un montant estimé à 345 819 € en 2026.





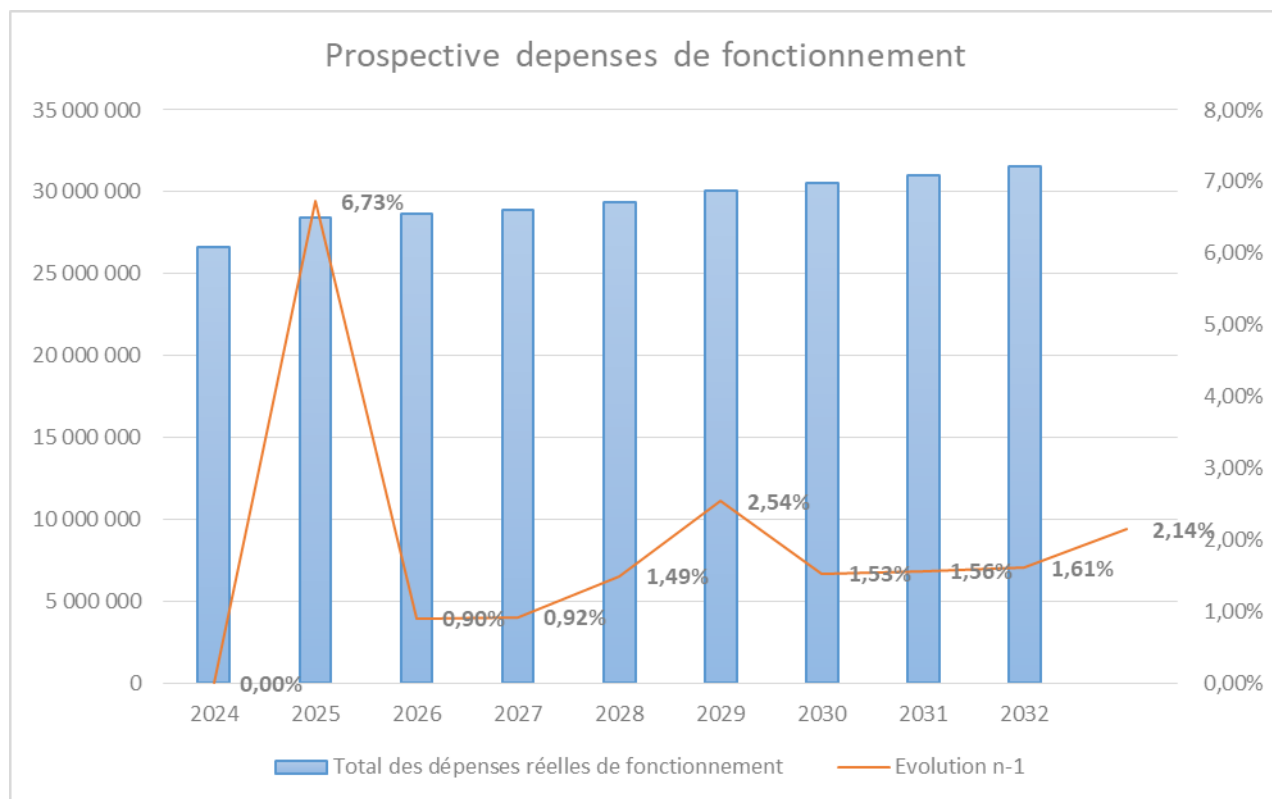
Conclusion du fonctionnement 2026

Le budget de fonctionnement 2026 traduit une volonté de maîtrise des dépenses dans un contexte national toujours contraint. Si les efforts de gestion portent leurs fruits sur plusieurs postes (charges générales, provisions, mutualisation des achats), la masse salariale demeure structurellement dynamique, limitant les marges de manœuvre de la commune et appelant à un pilotage rigoureux de l'emploi public local.

Cependant, malgré ces efforts, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +2,03 % par rapport à 2025, alors que les recettes réelles n'évoluent que de +0,26 %. Cet effet ciseau fragilise la situation financière de la commune et se traduit par un déficit de fonctionnement avant reprise des résultats qui s'aggrave : -2 303 412 € en 2026, contre -1 667 474 € en 2025. Ce déséquilibre structurel souligne la nécessité d'engager des actions correctrices dès 2026 pour restaurer les capacités d'autofinancement de la collectivité.

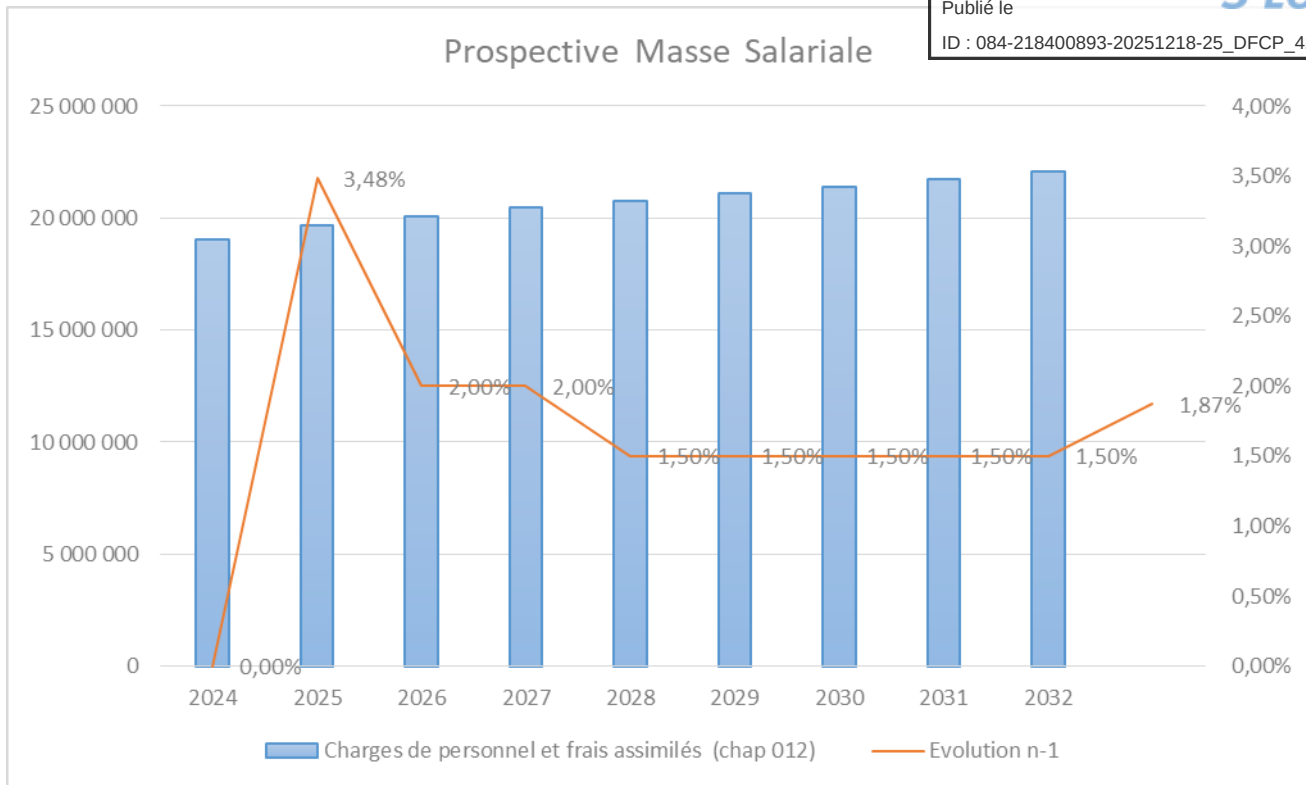
Prospective des dépenses de fonctionnement – 2026-2032

La trajectoire prospective des dépenses réelles de fonctionnement de la commune fait apparaître une progression mesurée : de 26,6 M€ en 2024 à 32,5 M€ en 2032, soit une hausse moyenne annuelle d'environ +2,5 %. Cette évolution, globalement inférieure à l'inflation prévisionnelle, témoigne de notre volonté continue de maîtriser les charges courantes, dans un contexte où les attentes de la population et les besoins de la collectivité continuent d'augmenter.

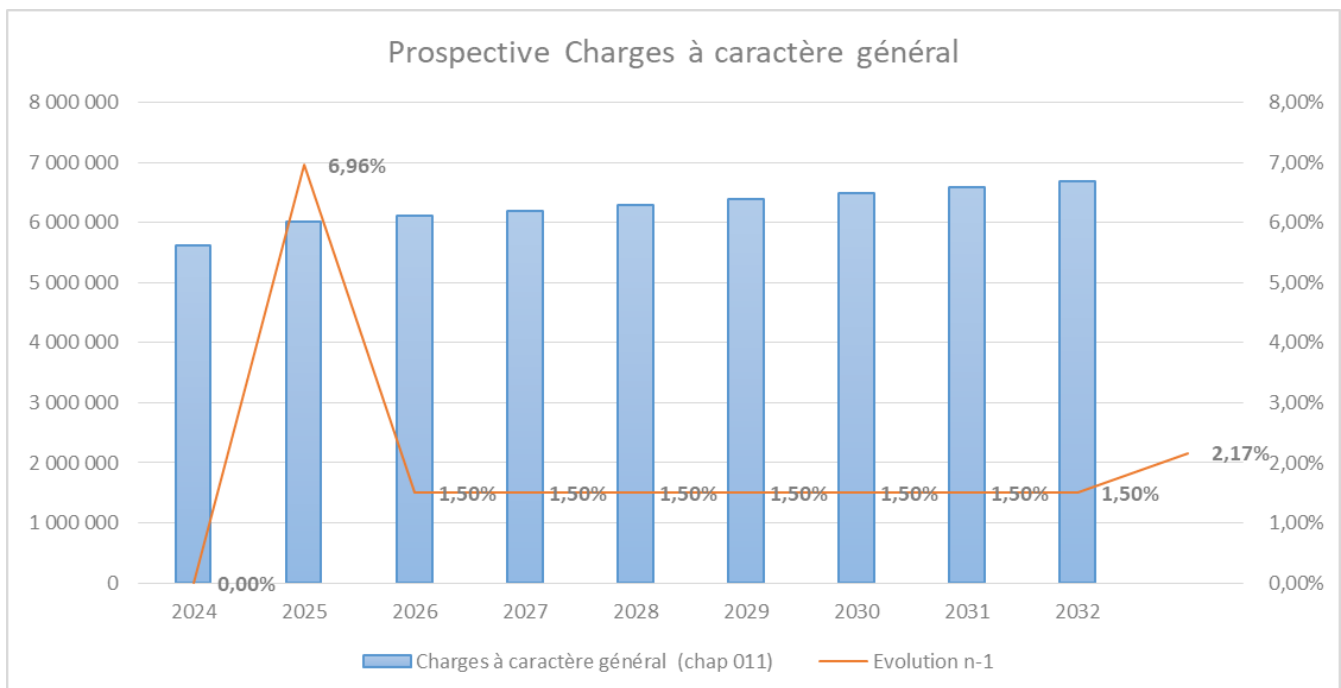


Les charges de personnel (012), qui représentent la principale ligne de dépense, progressent de manière contenue, passant de 19 M€ en 2024 à 22,5 M€ en 2032 (+1,9 % par an en moyenne). Cette évolution maîtrisée est d'autant plus significative qu'elle intègre mécaniquement la revalorisation du point d'indice, les avancements de carrière réglementaires et l'extension des missions communales.

En effet, l'augmentation des équipements publics et de la voirie – en lien avec l'aménagement de quartier – entraîne nécessairement un besoin accru en personnel pour garantir la qualité du service public (entretien, sécurité, propreté, accueil, etc.). Il devient donc indispensable de repenser l'organisation des services, de mutualiser les fonctions support, de digitaliser les processus, et de gagner en productivité dans l'ensemble des services municipaux. C'est un défi de transformation interne que nous devons collectivement relever.



Les charges à caractère général (011), quant à elles, évoluent également à un rythme modéré : +1,77 % par an en moyenne entre 2024 et 2032, malgré l'augmentation structurelle des coûts (fluides, fournitures, entretien) et la mise en service progressive de nouveaux équipements. Là encore, cet effort de gestion traduit la vigilance portée aux dépenses de fonctionnement récurrentes, par une meilleure mise en concurrence, une rationalisation des marchés publics et un pilotage rigoureux des consommations.



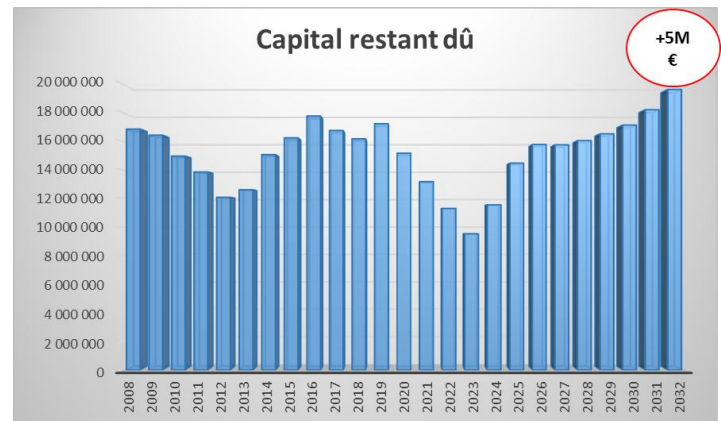
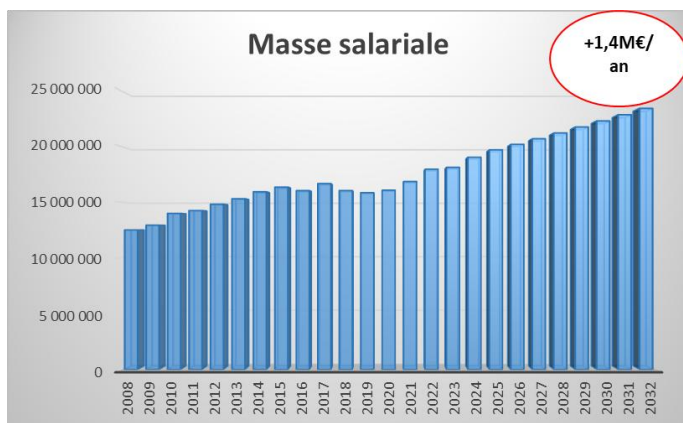
Cette trajectoire budgétaire repose cependant sur un équilibre fragile, car elle ne tient pas compte d'éventuels choix exogènes imposés par l'État ou d'événements imprévus : inflation supérieure aux

prévisions, crise énergétique, nouvelle norme réglementaire, alourdissement des cotisations, ou encore suppression de dispositifs de compensation. De tels chocs pourraient rapidement destabiliser la situation financière actuelle, pourtant déjà contrainte, et conduire la commune à des décisions drastiques, telles que le gel des recrutements, la réduction des subventions ou l'abandon de projets structurants.

Ces hypothèses, bien que non intégrées à ce stade, nous invitent à une extrême prudence budgétaire. Maintenir un service public de qualité pour tous les Pertuisiens, tout en assurant la soutenabilité financière de la commune, suppose une vigilance de chaque instant, une capacité d'anticipation et un pilotage fin des ressources humaines et matérielles.

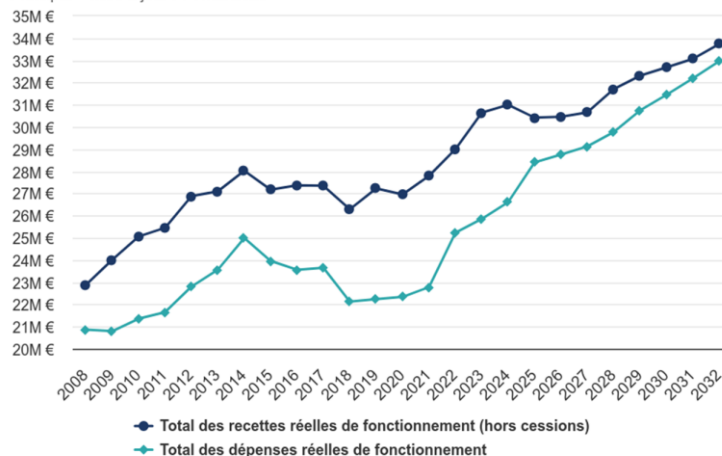
La surveillance de la masse salariale (chapitre 012) constitue un point de vigilance tout particulier. Dans la trajectoire actuelle, une hypothèse prudente mais contenue d'augmentation moyenne annuelle de 1,5 % a été retenue, intégrant les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), la revalorisation du point d'indice et les ajustements de carrière. Or, si cette progression venait à s'établir durablement à 2,5 %, voire 4 % par an, comme cela a pu être observé dans d'autres collectivités ou lors de décisions nationales imprévues, l'équilibre budgétaire serait gravement compromis : la masse salariale augmenterait au-delà de ce que la ville peut absorber impliquant un moindre financement des investissements sur fonds propres et donc l'augmentation de notre endettement (Capital restant dû) à des niveaux non soutenable.

Avec une projection à +2,5%

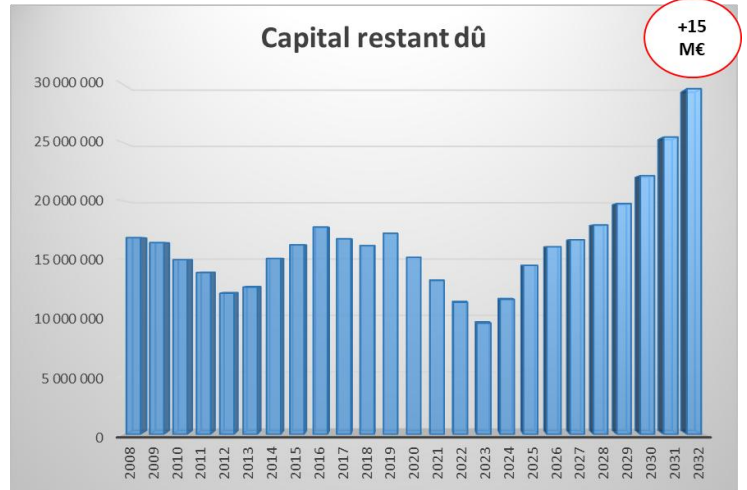
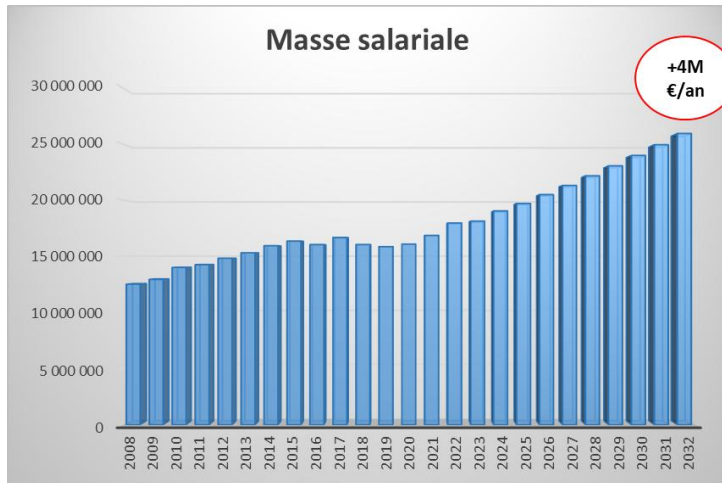


Effet de ciseau

Principal > mise à jour PPI mai 2025

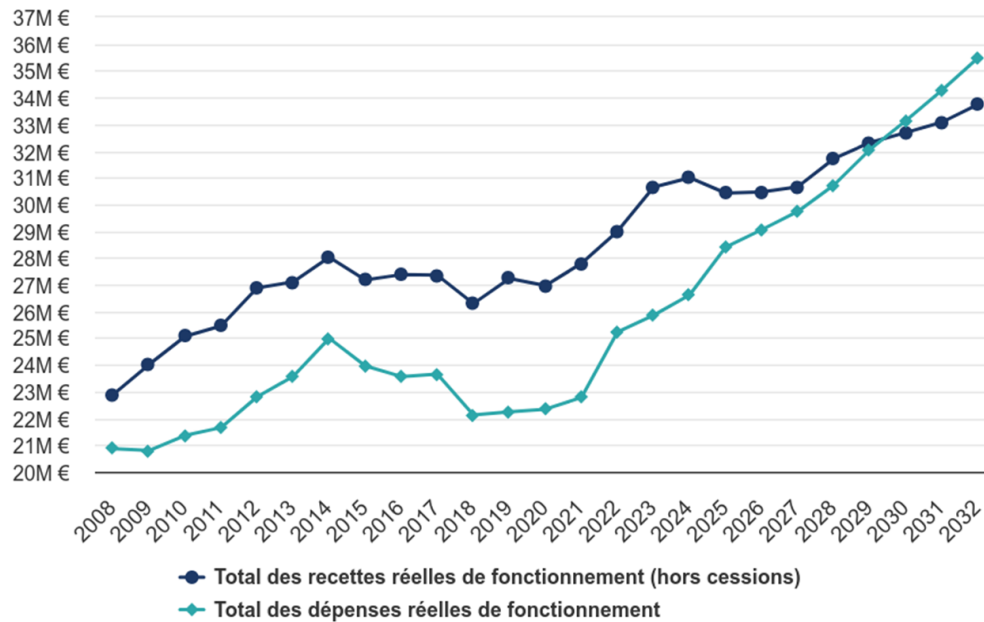


Avec une projection à +4%



Effet de ciseau

Principal > mise à jour PPI mai 2025



Une politique d'investissement responsable, recentrée et sobre

En 2026, la commune de Pertuis adapte sa stratégie d'investissement à un contexte de tension budgétaire, en réduisant significativement ses crédits, tout en préservant les opérations prioritaires à fort impact structurel ou social. Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 8 000 000 €, en baisse de 25 % par rapport à 2025 (10 680 000 €). Cette orientation traduit une volonté de cibler les moyens disponibles sur des projets structurants, tout en respectant la capacité réelle d'autofinancement.

Projets phares inscrits au programme 2026 :

- Création d'une école maternelle au sein du nouvel ensemble scolaire Marsilly : 2 000 000 €
→ Cette opération majeure répond à un besoin de réorganiser l'offre scolaire dans le centre de la commune et à l'impératif de rénovation de ce bâtiment historique de la commune dont la première phase, la rénovation de l'école élémentaire, en a montré toute la nécessité et le bien fondé
- Rénovation de la mairie annexe : 400 000 €
→ Le bâtiment sera entièrement réaménagé ce qui permettra notamment d'accueillir les futurs bureaux de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) dans un environnement modernisé et adapté aux exigences techniques de ce service stratégique.
- Poursuite des investissements en matière d'équipements sportifs et de transition énergétique:
 - Rénovation du sol du gymnase Verdun ouest : 185 000€
 - Rénovation énergétique des bâtiments : 500 000 €
- Rénovation du café Thomas : 400 000€

Une réduction assumée des enveloppes secondaires

Afin de préserver les équilibres budgétaires, la commune a opéré des arbitrages ciblés sur les dépenses non prioritaires, à titre d'exemple

- Les enveloppes dédiées aux matériels et aux véhicules sont revues à la baisse, avec des achats strictement limités aux renouvellements indispensables,
- Les crédits consacrés aux gros entretiens passent de 360 000 € à 250 000 €, en cohérence avec une stratégie de priorisation et de maintenance préventive plus efficace.

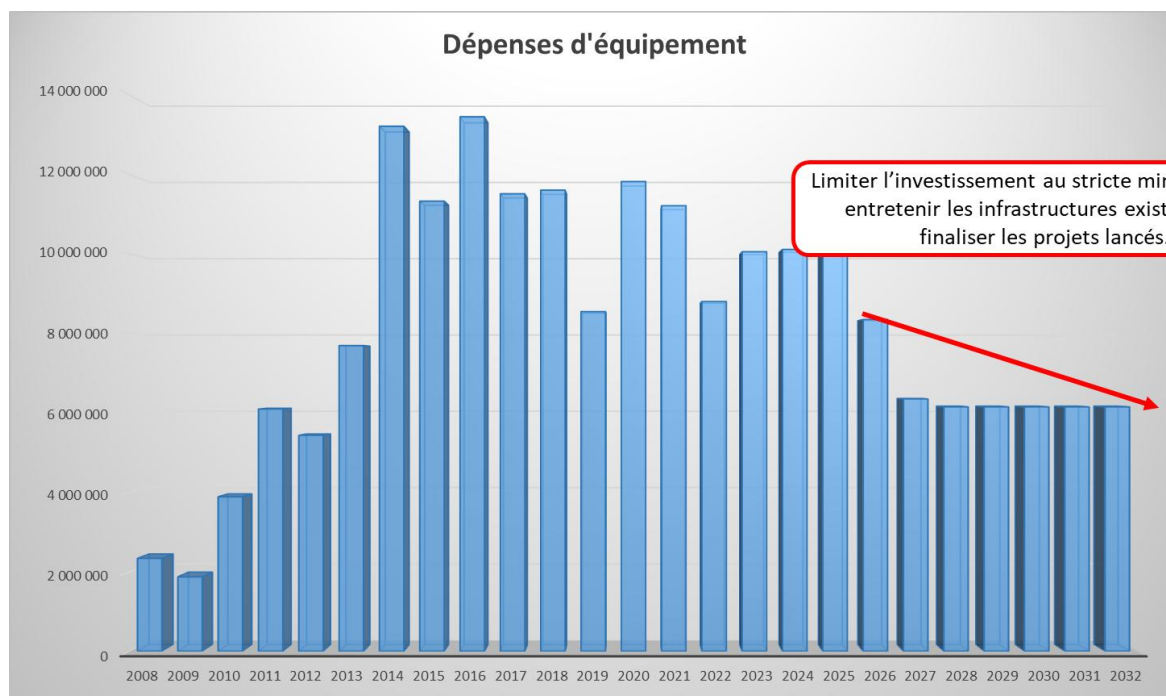
Un financement des investissements sans dérive de l'endettement

Pour financer ce programme d'investissement, la ville prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 3 millions d'euros. Ce montant reste mesuré au regard des besoins, traduisant la volonté de maintenir un niveau d'endettement raisonnable et soutenable. À ce jour, la capacité de désendettement de la commune reste maîtrisée, mais cette situation pourrait rapidement évoluer en cas de choc sur les recettes ou d'augmentation non maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

La commune continue ainsi à privilégier une politique d'emprunt responsable, jamais emprunter pour financer les charges courantes, limiter la part des annuités dans le budget et préserver une épargne nette positive permettant d'autofinancer une partie des projets. Cette approche est d'autant plus essentielle dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, qui accroît le coût de l'endettement et nécessite une vigilance accrue sur les conditions de financement.

Une vision prospective : maintenir l'effort d'investissement sans compromettre l'avenir

La trajectoire prospective des dépenses réelles d'investissement de la commune sur la période 2024-2032 traduit une réduction progressive de l'effort d'investissement, passant de 14,8 M€ en 2024 à 6 M€ en 2032, soit une baisse moyenne de -4,1 % par an. Cette tendance s'explique par un recentrage volontaire de la stratégie d'investissement autour de trois priorités claires : finaliser les opérations engagées, entretenir durablement le patrimoine existant, et n'investir que sur des projets porteurs de financements extérieurs et soutenables sur le plan du fonctionnement.



En effet, après plusieurs années marquées par de grands projets structurants, la commune entre désormais dans une phase de consolidation. La priorité est donnée à l'achèvement des opérations lancées et déjà programmées, telles que la rénovation de l'école Marsilly, la requalification du boulevard Jean Guigues, les travaux sur l'axe économique ou environnemental (Café Thomas, Centrales photovoltaïques). Ces opérations, bien qu'avancées, mobilisent encore des enveloppes financières importantes et doivent être sécurisées.

Dans un contexte budgétaire tendu, il devient essentiel de limiter les nouveaux engagements à des projets largement subventionnés, que ce soit par l'État, la Région, le Département ou via des partenariats publics-privés. Les subventions d'équipement prévues à ce stade (150 000 € par an en moyenne) traduisent la volonté de solliciter systématiquement des cofinancements pour chaque projet envisagé.

La commune a donc lié des partenariats avec la métropole dans l'optique d'accompagner l'équilibre territorial par la mise en place de travaux structurants : concession du centre-ville, Jas de Beaumont, gymnase des Moulières, nouvelle zone d'activité économique, route d'Aix...

Par ailleurs, la commune entend accorder une place centrale à l'entretien et à la valorisation du patrimoine bâti et de la voirie, afin de prévenir les dépenses futures liées à la dégradation ou à l'obsolescence des équipements. Cet entretien préventif est une forme d'investissement rentable à long terme, tant en matière de sécurité que de coûts d'exploitation.

En parallèle, la stratégie d'investissement doit viser à éviter la création de charges de fonctionnement nouvelles. **Autrement dit, les opérations qui impliqueraient l'embauche de personnel, l'ouverture de nouveaux bâtiments ou des coûts d'entretien supplémentaires seront rigoureusement examinées.** À l'inverse, seront priorisés les projets susceptibles de générer des économies structurelles, par exemple via l'amélioration de la performance énergétique, la mutualisation de services ou la dématérialisation.

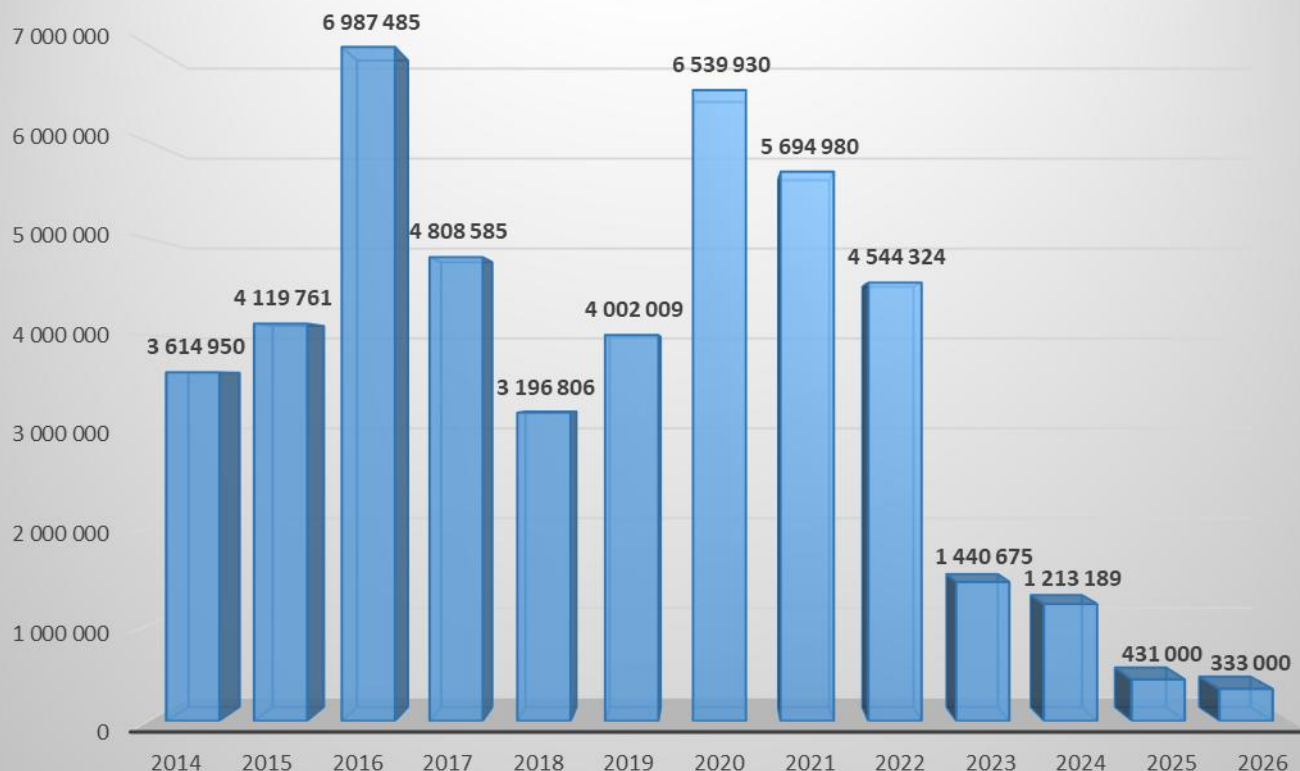
Enfin, il est à noter que la capacité d'autofinancement de la commune, bien que préservée à ce stade, reste limitée. Le financement des investissements reposera donc sur un dosage prudent entre autofinancement, subventions et recours modéré à l'emprunt. Toute dérive ou choc exogène non anticipé pourrait compromettre cet équilibre et obliger à renoncer à des projets pourtant utiles pour les habitants.

Dans ce cadre, la sélectivité et la rigueur dans les choix d'investissement seront les clés d'une stratégie durable et soutenable, au service d'un développement maîtrisé de la ville de Pertuis.

Recettes d'investissement : un financement sous contrainte à sécuriser

La baisse importante de nos investissements s'explique également par une diminution drastique des financements extérieurs. **Avec la fin du CCPD (Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement), la Ville a perdu 4 à 5 M€ de soutien annuel dédiés à l'investissement.**

Subventions (chap 13)



Sur la période 2024–2032, les recettes réelles d’investissement de la commune évoluent dans un cadre incertain et contraint, oscillant entre 4,3 M€ et 6,8 M€ selon les années. Cette variabilité reflète une dépendance à des ressources souvent ponctuelles, aléatoires ou conditionnées à des dispositifs extérieurs, rendant le pilotage pluriannuel plus complexe.

Les ressources fiscales affectées à l’investissement, telles que la taxe d’aménagement, connaissent une forte baisse en raison du ralentissement de l’activité du secteur et l’augmentation de l’apart métropolitaine.

Les subventions d’équipement (chapitre 13) chutent fortement à partir de 2028 pour disparaître totalement dans la projection, traduisant une prudence extrême ou l’incertitude sur les futurs appels à projets. Ce constat impose un travail proactif de montage de dossiers de financement et de veille stratégique sur les opportunités de subventions, en lien avec les services de l’État, la Région, le Département et les agences partenaires (ANCT, ADEME, etc.).

Parmi les autres recettes notables, la FCTVA (fonds de compensation de la TVA) reste un apport important, bien qu’en baisse, avec un niveau stabilisé à 756 000 € à partir de 2029. Ce remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d’équipement reste essentiel pour améliorer l’autofinancement des projets.

La ligne budgétaire relative aux amendes de police (600 000 € par an à partir de 2028) représente également une ressource à préserver, mais soumise à des affectations précises (sécurité routière, voirie) et dont la pérennité dépend de politiques nationales.

Par ailleurs, il est important de souligner que les fluctuations annuelles des ventes de parcelles communales, qui constituent un levier ponctuel significatif de financement. Ces opérations devront être stratégiquement pilotées et intégrées à une politique foncière globale, permettant de valoriser au mieux le patrimoine communal sans compromettre les équilibres d'aménagement ou les réserves foncières nécessaires aux futurs équipements publics.

S'agissant de l'emprunt, les prévisions montrent une mobilisation progressive à partir de 2026, avec un recours modéré mais indispensable pour maintenir un niveau d'investissement satisfaisant. La montée en charge projetée (jusqu'à 4,6 M€ en 2032) reste toutefois conditionnée à la capacité de désendettement de la commune, aujourd'hui contenue, mais susceptible d'évoluer en cas de choc financier.

Enfin, la capacité d'autofinancement conditionnera fortement la capacité de la commune à engager de nouveaux projets. Elle dépend directement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale.

En synthèse, cette prospective confirme que la sécurisation et l'optimisation des recettes d'investissement passent par :

- une stratégie active de recherche de subventions et cofinancements,
- une valorisation du foncier communal,
- un pilotage raisonné de l'endettement,
- et la préservation d'un autofinancement suffisant.

Toute dégradation de l'un de ces leviers pourrait remettre en cause les équilibres financiers et imposer des arbitrages défavorables à l'investissement local.

Une trajectoire d'endettement soutenable sous strictes conditions

La projection actualisée de la dette de la commune de Pertuis fait apparaître une stabilisation progressive de l'encours autour de 14,7 à 15,6 M€ entre 2029 et 2035, après un pic à 17,7 M€ en 2026. Le capital restant dû atteint 14,7 M€ à fin 2035, soit un niveau comparable à celui de 2024 (16,2 M€), ce qui témoigne d'un pilotage prudent et d'un recours maîtrisé à l'emprunt.

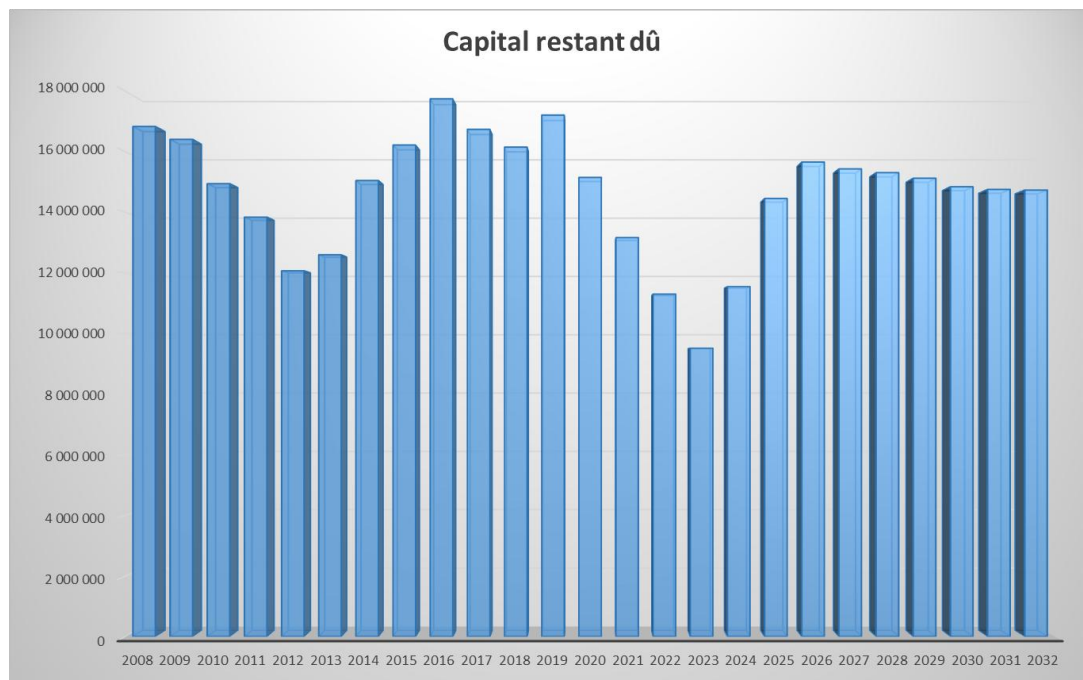
Les annuités de la dette restent globalement constantes, entre 1,95 et 2,3 M€ par an, avec une part d'intérêts contenue autour de 400 000 € en fin de période. Cette configuration permet de préserver une capacité d'autofinancement compatible avec les objectifs d'investissement, sans compromettre les équilibres de fonctionnement.

Pour autant, cette trajectoire n'est soutenable qu'à la condition expresse de respecter l'ensemble des garde-fous évoqués précédemment : maîtrise rigoureuse de la masse salariale (+1,5%), modération des charges à caractère général, recentrage des investissements sur les opérations cofinancées, et absence de projets générant de nouvelles charges fixes.

Par ailleurs, la soutenabilité de la dette reste conditionnée à un environnement financier stable. Un choc exogène, tel qu'une remontée brutale des taux d'intérêt, une perte de recettes fiscales ou une réforme défavorable imposée par l'État, pourrait fragiliser cet équilibre et rendre nécessaire des

ajustements lourds (gel d'investissements, hausse d'impôts, réduction la mise en œuvre du DILICO aurait un impact notable.

Ainsi, si les conditions actuelles sont réunies, la commune est en mesure de maintenir un niveau d'endettement soutenable, sans mettre en péril la qualité du service rendu aux habitants. Mais cette situation reste fragile et réversible, et nécessite une vigilance permanente.



V. L'endettement communal au 31/11/2025

1. Le stock de dette propre

Au 31/11/2025 le stock de dette de la commune devrait baisser passant de 11.5 millions d'euros à 10 millions. Toutefois il remontera en fin d'année avec la souscription d'un emprunt de 3.5 millions d'euros. Bien que ses caractéristiques exactes ne soient pas encore connues, la commune, fidèle à sa gestion prudente, sélectionnera le meilleur prêt en termes d'économie et de fiabilité, en privilégiant des structures de financement saines et des partenaires solides. Ce choix garantit la durabilité de la dette de Pertuis tout en permettant de poursuivre l'amélioration des services publics et des infrastructures pour le bien-être de tous les habitants.

En fin d'année, l'endettement moyen par habitant devrait se situer à 675€ contre 976€ pour la moyenne de la strate.

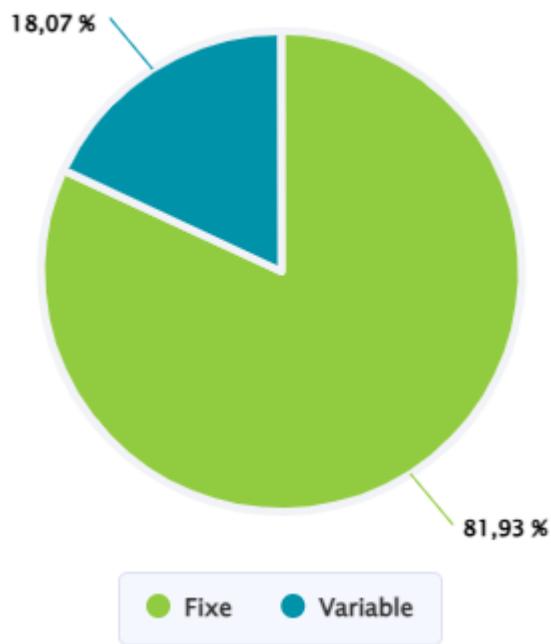
Le taux moyen de l'encours reste très satisfaisant au regard du contexte national et international puisqu'il se situe à 2,30% pour une structure basée majoritairement sur des taux fixes.

La répartition de l'encours par type de risque est la suivante :

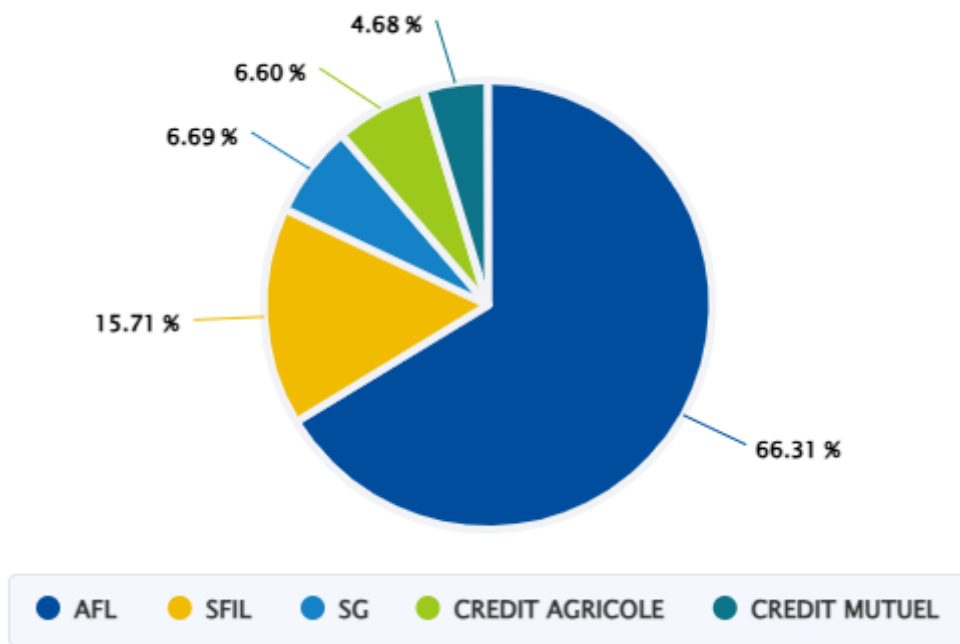
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 162 148,37 €	81,93 %	2,21 %
Variable	1 800 000,22 €	18,07 %	2,69 %
Ensemble des risques	9 962 148,59 €	100,00 %	2,30 %

L'encours est ainsi composé majoritairement de taux fixes, ce qui permet à la commune d'être touchée mais dans une moindre mesure par l'envolée des taux.

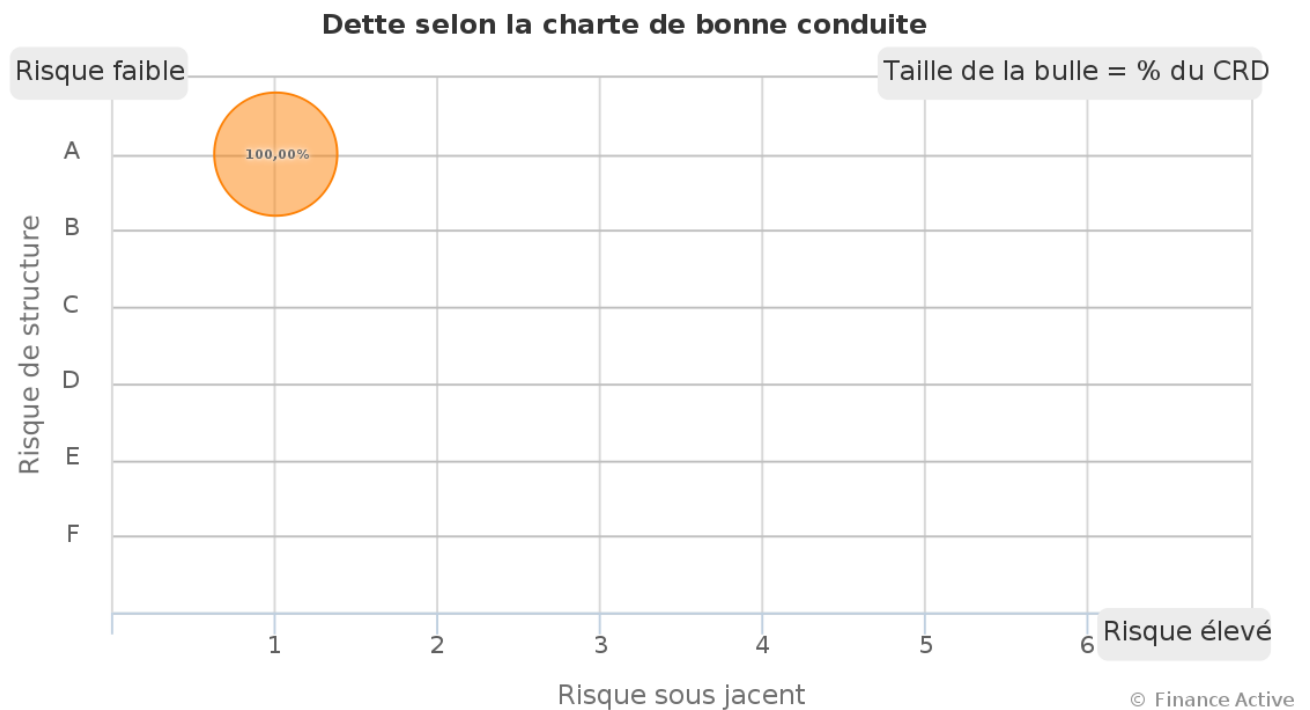
La commune pourrait également transformer ses prêts à taux variable en taux fixe si la situation l'exigeait.



De plus, la ville dispose d’un portefeuille de prêteurs diversifié avec une prépondérance marquée de l’AFL, organisme financiers fait pour les collectivités locales et par les collectivités locales, dont Pertuis est actionnaire, et qui propose régulièrement des taux attractifs et des marges très réduites.



Enfin, avec 100% de l'encours classé 1 A dans la Charte de Bonne Conduite, la dette de la Ville est aujourd'hui exemplaire en termes de gestion du risque (hors renchérissement lié à l'évolution des index sur lesquels sont appuyés les contrats à taux variable).



Le profil d'extinction de l'encours de dette de la Ville devrait être le suivant au 31/12/2025:

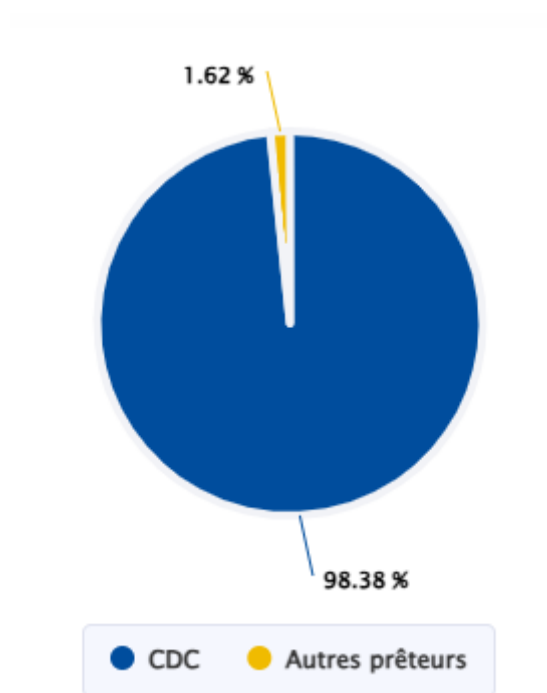
Dette par année						
	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	10 860 031,64 €	9 289 840,43 €	7 805 287,45 €	6 602 631,17 €	5 514 427,46 €	1 600 597,57 €
Capital payé sur la période	1 589 820,39 €	1 556 334,04 €	1 314 879,46 €	1 121 733,28 €	1 084 233,28 €	474 000,37 €
Intérêts payés sur la période	252 694,24 €	215 970,98 €	189 964,58 €	168 223,86 €	145 035,13 €	49 910,03 €
Taux moyen sur la période	2,35%	2,37%	2,47%	2,58%	2,64%	3,07%

2. Le stock de dette garantie

L'encours de dette garantie de la Ville devrait s'établir au 31/12/2024 à 20 745 553 € et présenter les caractéristiques suivantes :

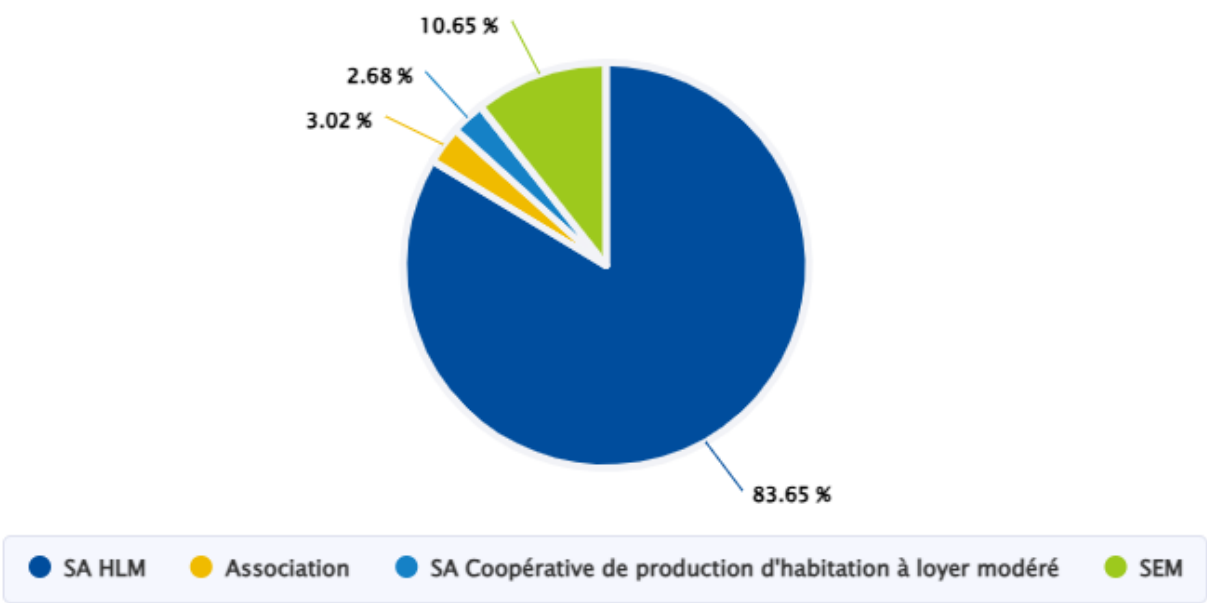
Type	Encours	% d'exposition	
Fixe	336 719,81 €	1.62 %	0.24 %
Variable	0.00 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	19 292 018,85 €	92.99 %	2.63 %
Non typé	1 116 814,28 €	5.38 %	4.16 %
Ensemble des risques	20 745 552,94 €	100.00 %	2.67 %

En outre, la dette garantie par la ville de Pertuis est très majoritairement contractée auprès de la caisse des dépôts et consignations (98,38%).

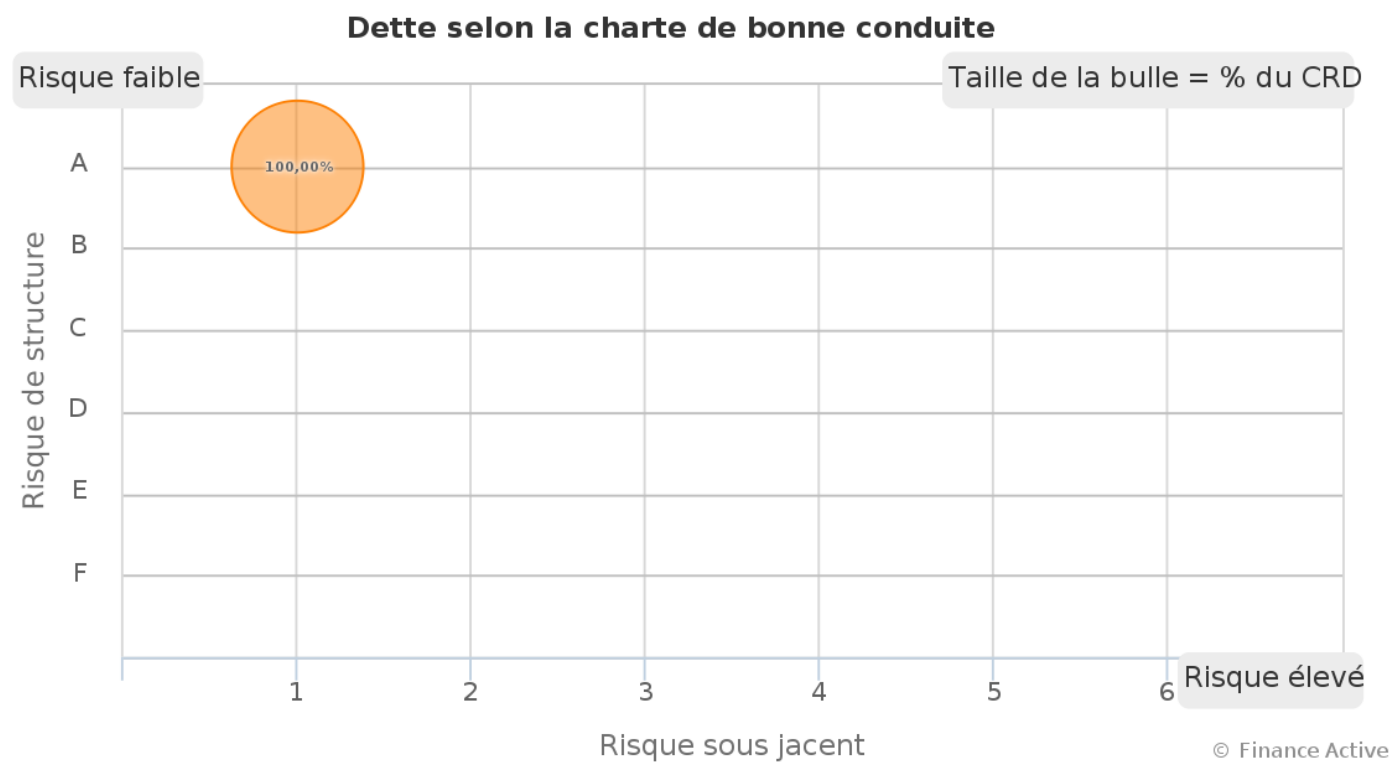


Cela est notamment dû au fait que la grande majorité des prêts garantis est prévue en faveur de bailleurs sociaux

Répartition par catégories



Le risque lié à ces emprunts est ainsi très faible pour ne pas dire inexistant (en dehors des cas de défaut de paiement des emprunteurs).



Enfin, le profil d’extinction de la dette garantie par la Ville devra
31/12/2025:

Dette par année						
	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	21 007 120,03 €	20 468 486,51 €	19 810 522,19 €	19 106 998,97 €	18 379 582,98 €	15 508 553,03 €
Capital payé sur la période	489 695,79 €	611 442,91 €	691 248,96 €	726 573,93 €	683 383,47 €	419 988,94 €
Intérêts payés sur la période	703 105,22 €	557 123,69 €	457 623,67 €	426 344,27 €	421 808,72 €	437 046,13 €
Taux moyen sur la période	3,07%	2,42%	2,27%	2,22%	2,33%	2,81%

Conclusion

En conclusion de ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026, il apparaît que notre commune entre dans une phase de forte tension budgétaire, marquée à la fois par une érosion continue des ressources et par la multiplication des charges structurelles. La stabilité apparente de notre trajectoire budgétaire masque en réalité une situation d'équilibre fragile, sensible à tout aléa externe, qu'il soit économique, réglementaire ou fiscal.

Les réformes successives engagées par l'État – suppression progressive des leviers fiscaux locaux, hausse des cotisations sociales, contraintes SRU croissantes, mise en œuvre de dispositifs comme DILICO – affaiblissent structurellement notre autonomie financière, sans contrepartie claire. À cela s'ajoute la stagnation des dotations et la volatilité des subventions d'investissement, qui complexifient la programmation pluriannuelle.

Dans ce contexte, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale, devient un impératif absolu. Toute dérive sur le chapitre 012 – même limitée à une augmentation annuelle de 2 % – compromettrait gravement notre capacité à maintenir nos services publics et nos investissements futurs. C'est pourquoi nous devons plus que jamais repenser notre organisation, mutualiser, automatiser, et gagner en productivité dans l'ensemble des services municipaux.

Notre stratégie d'investissement devra, quant à elle, se recentrer sur l'achèvement des projets engagés, la préservation du patrimoine existant, et le lancement de projets ciblés, uniquement lorsqu'ils sont cofinancés, soutenables en fonctionnement, voire générateurs d'économies. Ce recentrage n'est pas un renoncement, mais la seule voie pour garantir la pérennité de notre modèle communal. Seuls les projets subventionnés et programmés tel que les travaux Marsilly, Jean Guigues, d'efficience économique ou environnementale peuvent être intégrés à ce jour. Aucun projet nouveau ne pourra débuter sans une analyse fin de sa soutenabilité financière.

En parallèle, nous continuerons à diversifier nos recettes, à travers l'optimisation des produits du domaine, la revalorisation de certains tarifs, la mobilisation raisonnée du foncier communal et l'exploitation progressive des retombées financières de la future société d'économie mixte foncière. La collaboration avec la métropole pour garantir un équilibre territorial sera décisive dans les années à venir.

L'année 2026 s'annonce donc comme un exercice de pilotage fin, où chaque euro investi ou dépensé devra répondre à un objectif clair de performance, d'utilité ou d'équilibre. Face à l'incertitude, seule une gestion rigoureuse, pragmatique et anticipatrice nous permettra de préserver les acquis, de continuer à servir les Pertuisiens avec efficacité, et de préparer Pertuis aux défis de demain, sans recourir à une fiscalité punitive.

Ce rapport traduit ainsi une volonté politique ferme : préserver la stabilité financière de notre ville, dans un environnement de plus en plus instable.

Le budget 2026 sera voté en février 2026 pour permettre la continuité de l'action communale quand bien même il s'agit d'une année électorale. Il sera bien entendu loisible au prochain conseil municipal de le faire évoluer via des décisions modificatives. Toutefois au vue des décisions gouvernementales les marges de manœuvre sont désormais très minces.